

Cette information a été compilée par HuVo inc. Tous les efforts ont été pris pour s'assurer de l'exactitude des données. La FFTNL et le ministère fédéral de Citoyenneté et Immigration Canada ne peuvent pas être tenus responsables des erreurs qui auraient pu se glisser.

Cette publication a été rendue possible grâce au soutien financier de Citoyenneté et Immigration Canada.

Pour faciliter la lecture, le genre masculin est utilisé sans discrimination dans ce guide.

Si vous désirez suggérer un ajout ou si vous constatez une erreur, communiquez avec la :

Fédération des francophones de Terre-Neuve
et du Labrador (FFTNL)
Courriel : info@fftnl.ca
Tél. : (709) 722-0627 et 1-800-563-9898

Osez Terre-Neuve-et-Labrador !

La Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador est fière de vous présenter la première édition du *Guide des nouveaux arrivants*. La FFTNL trouve primordial de s'ouvrir sur le monde et de contribuer à l'épanouissement des individus pour grandir collectivement. Elle a à cœur l'intégration des nouveaux arrivants. Elle sait qu'il faut du courage pour s'installer dans un nouveau pays, mais une multitude de possibilités stimulantes vous attend et votre apport sera extrêmement bénéfique pour la communauté francophone de Terre-Neuve-et-Labrador. C'est pourquoi la FFTNL a pris l'initiative d'élaborer ce Guide des nouveaux arrivants pour faciliter votre intégration à votre nouvelle terre d'accueil.

Que ce soit pour trouver un logement, une bonne école pour vos enfants ou un emploi, ce guide vous informe des nombreuses ressources à votre disposition pour vous aider à vous installer. Les associations locales sont là pour vous guider et répondre à vos questions pendant vos démarches d'installation et d'intégration dans l'une des régions francophones de la province. Une des meilleures façons de vous adapter à votre nouveau milieu, c'est de participer à la vie communautaire et les gens de Terre-Neuve-et-Labrador vous attendent avec impatience. La communauté francophone a hâte de vous rencontrer et vous souhaite BIENVENUE chez vous, à Terre-Neuve-et-Labrador !

Nous tenons à remercier tout particulièrement l'*Association for New Canadians* et le Réseau de développement économique et d'employabilité de Terre-Neuve-et-Labrador qui nous ont grandement aidés dans ce projet. Il nous faut aussi mentionner le soutien apporté par les associations francophones locales : l'Association communautaire francophone de St-Jean, l'Association francophone du Labrador, l'Association régionale de la côte Ouest; ainsi que les organismes provinciaux : le Conseil scolaire francophone provincial et la Fédération des parents francophones. De plus, nous tenons à remercier : la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse; le Carrefour immigration rurale St-Léonard (Nouveau-Brunswick); le Bureau d'Immigration et du Multiculturalisme du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador et les autres organismes d'aide à l'établissement des immigrants de l'Atlantique.

Comment utiliser ce guide ?

Le présent guide est conçu pour faciliter votre intégration à Terre-Neuve-et-Labrador. Vous constaterez qu'il est divisé en quatre sections. D'abord, vous trouverez la section Provinciale, une section générale sur la province qui comprend une grande partie de l'information. Ensuite, vous trouverez trois autres sections faisant référence aux trois régions francophones : St-Jean, Port-au-Port et l'Ouest du Labrador, qui sont chacune un complément à la section provinciale. À titre d'exemple, si vous désirez de l'information sur l'Ouest du Labrador, nous vous conseillons de parcourir la section provinciale et la section sur l'Ouest du Labrador.

Pour télécharger une version électronique de ce guide, visitez le site Web www.francotnl.ca. Cliquez sur Secteurs d'activités et ensuite Immigration.

La Province

Terre-Neuve-et-Labrador

Terre-Neuve-et-Labrador, la province la plus à l'est du Canada, est riche en histoire et en traditions culturelles. Combinant les anciennes traditions avec le confort moderne, Terre-Neuve-et-Labrador est une province dynamique qui se taille une place parmi les destinations privilégiées pour résider, étudier, travailler et se divertir.

Osez Terre-Neuve-et-Labrador !

1. Terre-Neuve-et -Labrador.....	7
Population.....	7
Heure et système métrique.....	8
Géographie et histoire	8
Symbole de la province.....	11
Climat	11
Transport provincial et distances	12
Communication	13
2. Organismes francophones et vitalité communautaire.....	14
Associations francophones locales	14
Organismes provinciaux	14
3. Services aux nouveaux arrivants.....	16
Organismes d'établissement des immigrants.....	16
Association for New Canadians	16
4. Services gouvernementaux.....	17
4.1 Administration fédérale.....	18
4.2 Administration provinciale	20
4.3 Administration municipale	21
5. Système légal / Sécurité publique	21
Corps policiers	21
Catégories de droit	22
Recherche d'un avocat.....	23
Personnes-ressources	23
Services d'incendie	24
6. Adaptation	24
Documents importants.....	24
Finances	26
Logement.....	27
Magasinage.....	30
Voitures et conduite.....	32
7. Santé	33
Assurance médicale publique.....	33
Obtenir de l'aide	35
8. Économie et emploi.....	36
Économie.....	36
Emploi.....	36
Marché du travail.....	37
Personnes-ressources	39
9. Éducation et services de garde	40
Éducation.....	40
Études postsecondaires	41
Autres services en éducation.....	42
Services de garde et prématernelle	43
10. Religions.....	44
11. Loisirs	44
12. Acronymes.....	45
13. Sources	45

Osez Terre-Neuve-et-Labrador !

Bon à savoir !

Il est pratique de conserver ce document près de votre téléphone, car il contient des numéros importants. Que vous viviez à Happy Valley-Goose Bay, Labrador City, Stephenville, Cap St-Georges, La Grand'Terre, l'Anse-à-Canards, Gander ou St-Jean, vous y trouverez des renseignements utiles.



Photo: HuVo

Annuaire téléphonique

L'annuaire téléphonique peut vous être d'une grande utilité. Il est divisé en plusieurs sections :

- les premières pages contiennent les indicatifs régionaux, les numéros d'urgence et des renseignements locaux;
- les pages blanches présentent la liste des noms, adresses et numéros de téléphone des personnes et des commerces;
- les pages bleues donnent la liste des bureaux fédéraux, provinciaux et municipaux ainsi que les coordonnées des personnes-ressources;
- les pages jaunes regroupent les entreprises selon la nature du commerce ou du travail par exemple, médecins, restaurants ou pharmacies.

Une grande partie du contenu des annuaires téléphoniques du Canada sont aussi disponibles sur Internet aux adresses suivantes : www.pagesjaunes.ca et www.canada411.ca.

Le numéro 911 est disponible dans la grande région métropolitaine de St-Jean de même qu'à Corner Brook et Labrador City. Le service est assuré par le corps policier *Royal Newfoundland Constabulary* (RNC). Il est aussi possible de joindre la RNC en tout temps, jour et nuit, au (709) 729-8000.

Ailleurs dans la province, le principal numéro d'urgence est le 1-800-709-7267. Ce service est assuré par la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Tout appel à l'un de ces numéros vous permet d'obtenir une aide immédiate en cas de feu, d'urgence médicale ou d'autres situations dangereuses.

Rappelez-vous que la première page de l'annuaire téléphonique donne tous les numéros d'urgence locaux, tels que ceux du service d'incendie et des hôpitaux. Vous devriez toujours avoir un annuaire téléphonique à proximité de chaque téléphone de la maison.

1. Terre-Neuve-et-Labrador

La province de Terre-Neuve-et-Labrador compte trois régions avec une forte concentration de francophones, soit la grande région métropolitaine de St-Jean (péninsule d'Avalon), la péninsule de Port-au-Port (berceau de la francophonie provinciale) et le Labrador (situé sur le continent et longeant la frontière de la province francophone du Québec). Les régions francophones de Terre-Neuve-et-Labrador regorgent d'attrait et de services uniques, aux couleurs de la belle et dynamique francophonie de la province.

Grâce à sa proximité avec l'archipel français Saint-Pierre et Miquelon, la province et la communauté francophone ont développé des liens privilégiés avec ce dernier. Nous avons la chance d'avoir un morceau de terre de France à notre porte.

Population

Les communautés de langue française sont situées, entre autres, sur la péninsule de Port-au-Port, dans l'Ouest du Labrador et dans la grande région métropolitaine de St-Jean. Bien que le Canada soit un pays officiellement bilingue (anglais et français), 95 % de la population de Terre-Neuve-et-Labrador possède l'anglais comme langue maternelle et pour profiter pleinement de ce que la province offre, il est préférable de pouvoir communiquer également en anglais.

Bien des gens considèrent l'anglais parlé à Terre-Neuve-et-Labrador comme l'un des dialectes les plus originaux de la langue anglaise en Amérique du Nord. Certains dialectes de Terre-Neuve-et-Labrador ressemblent à ceux du sud-est de l'Irlande. D'autres sont semblables à ceux des régions rurales de l'Ouest de l'Angleterre ou encore, une combinaison des deux.

La plupart des Terre-Neuviens sont d'origine anglaise ou irlandaise. Au Labrador, on retrouve des groupes autochtones dont des Inuits, des Innus (Montagnais-Naskapi) et des Métis. La Première Nation Mi'kmaq vit à Conne River et dans d'autres parties de la région centrale de l'île ainsi que sur la côte Ouest.

En 2004, Terre-Neuve-et-Labrador a fêté ses 500 ans de présence française. Petite, mais dynamique, la communauté francophone est représentée par une fédération qui travaille étroitement avec le gouvernement provincial pour améliorer les services de langue française dans les domaines suivants : éducation, justice, développement de la petite enfance, tourisme et santé. En 1999, la Chambre d'assemblée a déclaré le 30 mai Journée provinciale de la francophonie.



Photo : ARCO

Dans la province, sur une population totale de 500 610 habitants, il y a 23 675 personnes qui connaissent les deux langues officielles, dont 2 180 personnes qui ont le français comme langue maternelle. Ces données viennent des résultats du recensement de la population de 2006 de Statistique Canada.

	Population totale	Connaissance des langues officielles*
St-Jean (RMR)	179 270	12 655
Port-au-Port**	4 085	710
Labrador Ouest	8 970	1 275
Terre-Neuve-et-Labrador	500 610	23 675

*Population ayant connaissance des deux langues officielles (anglais et français)

**Subdivision 4 E, Cap St-Georges, Lourdes

Osez Terre-Neuve-et-Labrador !

Heure et système métrique

Bien que la période de 24 heures soit la période de référence pour la présentation numérique de l'heure, la période de 12 heures est souvent utilisée au Canada. Vous verrez donc fréquemment l'abréviation *a.m.* (du latin *ante meridiem* ou avant midi) pour indiquer les heures matinales de minuit à midi. Quant aux heures de l'après-midi et du soir, elles sont suivies de la mention *p.m.* (du latin *post meridiem* ou après-midi).

Il y a six fuseaux horaires au Canada et aux États-Unis. L'île de Terre-Neuve et la partie Est du Labrador se trouvent dans un fuseau horaire différent qui précède d'une demi-heure le reste de l'Amérique du Nord. C'est le fuseau horaire de Terre-Neuve. La majorité du Labrador se trouve dans le fuseau horaire de l'Atlantique à l'exception de la côte Sud du Labrador qui se trouve dans le fuseau horaire de Terre-Neuve.

La liste suivante donne l'heure qu'il est ailleurs lorsqu'il est **9 h 30**, heure de l'île de Terre-Neuve :

- 9 h, heure de l'Atlantique (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard et la majorité du Labrador)
- 8 h, heure de l'Est (Québec et Ontario)
- 7 h, heure du Centre (Manitoba et Saskatchewan)
- 6 h, heure des Rocheuses (Alberta)
- 5 h, heure du Pacifique (Colombie-Britannique)

Heure normale et heure avancée

L'heure avancée (HA) est une convention qui consiste à avancer les aiguilles de la montre afin d'allonger la période de clarté l'après-midi et de réduire celle du matin. Ainsi, de façon générale, on avance d'une heure les aiguilles de la montre au début du printemps (heure avancée) et on les recule d'une heure à l'automne (heure normale).

Système métrique

Le Canada s'est converti au système métrique en 1970. Cependant, les Canadiens utilisent autant le système métrique que le système impérial de mesures. Toutes les mesures sur les emballages sont maintenant métriques. La température est donnée en degrés Celsius. De plus, les outils et les distances sont en mesures métriques.

Géographie et histoire

Géographie

Terre-Neuve a été la dixième province à se joindre au Canada. Elle est composée de l'île de Terre-Neuve et de la portion continentale du Labrador, qui se trouve de l'autre côté du détroit de Belle-Isle, sur la terre ferme d'Amérique du Nord. La province entière portait le nom de Terre-Neuve lorsqu'elle a fait son entrée dans le Canada en 1949. En 2001, elle a pris officiellement le nom de Terre-Neuve-et-Labrador.

L'île de Terre-Neuve est composée de nombreuses villes et villages. La plus grande proportion de la population vit dans la presqu'île d'Avalon, sur la côte Est de l'île où se trouve la capitale St-Jean. St-Jean est l'une des plus vieilles villes d'Amérique du Nord et la ville située la plus à l'est du continent. Cette ville est un important centre de services pour la région de l'Avalon.



Photo : HuVo

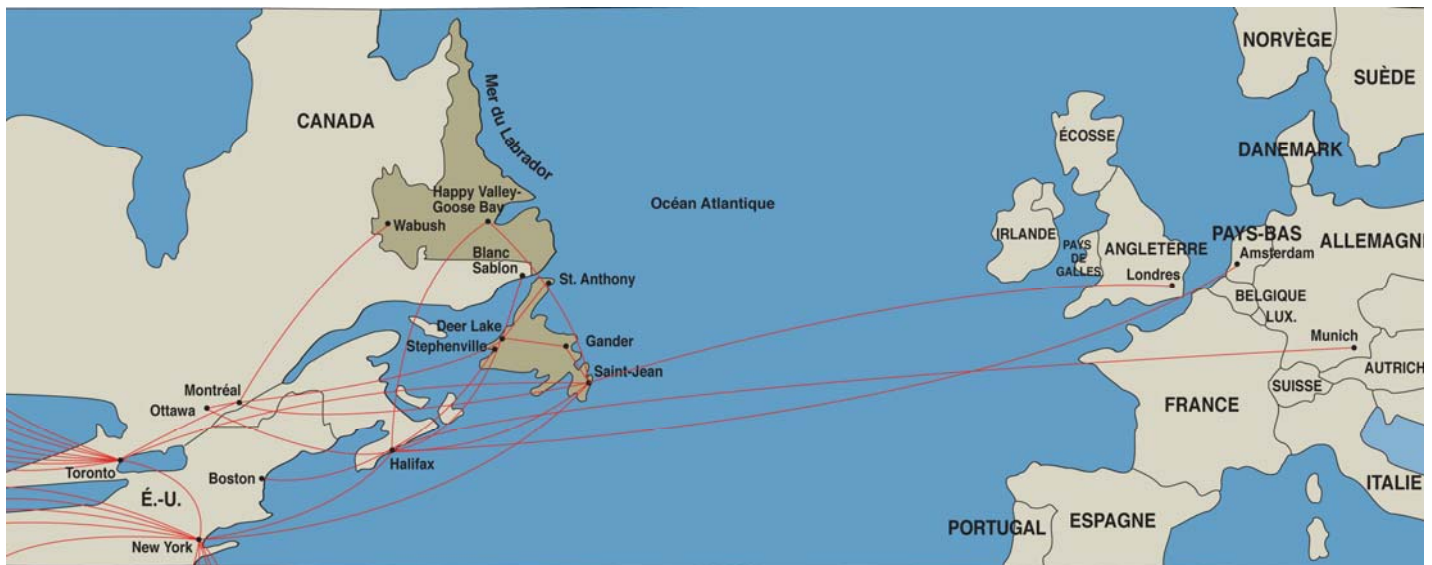
Osez Terre-Neuve-et-Labrador !

Corner Brook, sur la côte Ouest, est le centre des activités gouvernementales, médicales et d'enseignement de la région occidentale. L'aéroport international de cette région est situé à Deer Lake.

Pour les résidents de la péninsule de Port-au-Port, la Ville de Stephenville est un important centre de services. Elle dispose d'un aéroport et compte aujourd'hui près de 7 000 habitants.

Les deux villes les plus importantes du Labrador sont Happy Valley-Goose Bay et Labrador City. Happy Valley-Goose Bay est le centre administratif, médical et d'enseignement du Labrador. On y trouve également une base aérienne militaire. Labrador City est une ville située près de la frontière québécoise. La ville avoisinante est Wabush; ces « villes jumelles » se font appeler collectivement l'Ouest du Labrador (*Labrador Ouest*.)

Carte des routes aériennes entre Terre-Neuve-et-Labrador, l'Europe et l'est de l'Amérique du Nord.



Carte : Newfoundland & Labrador Tourism



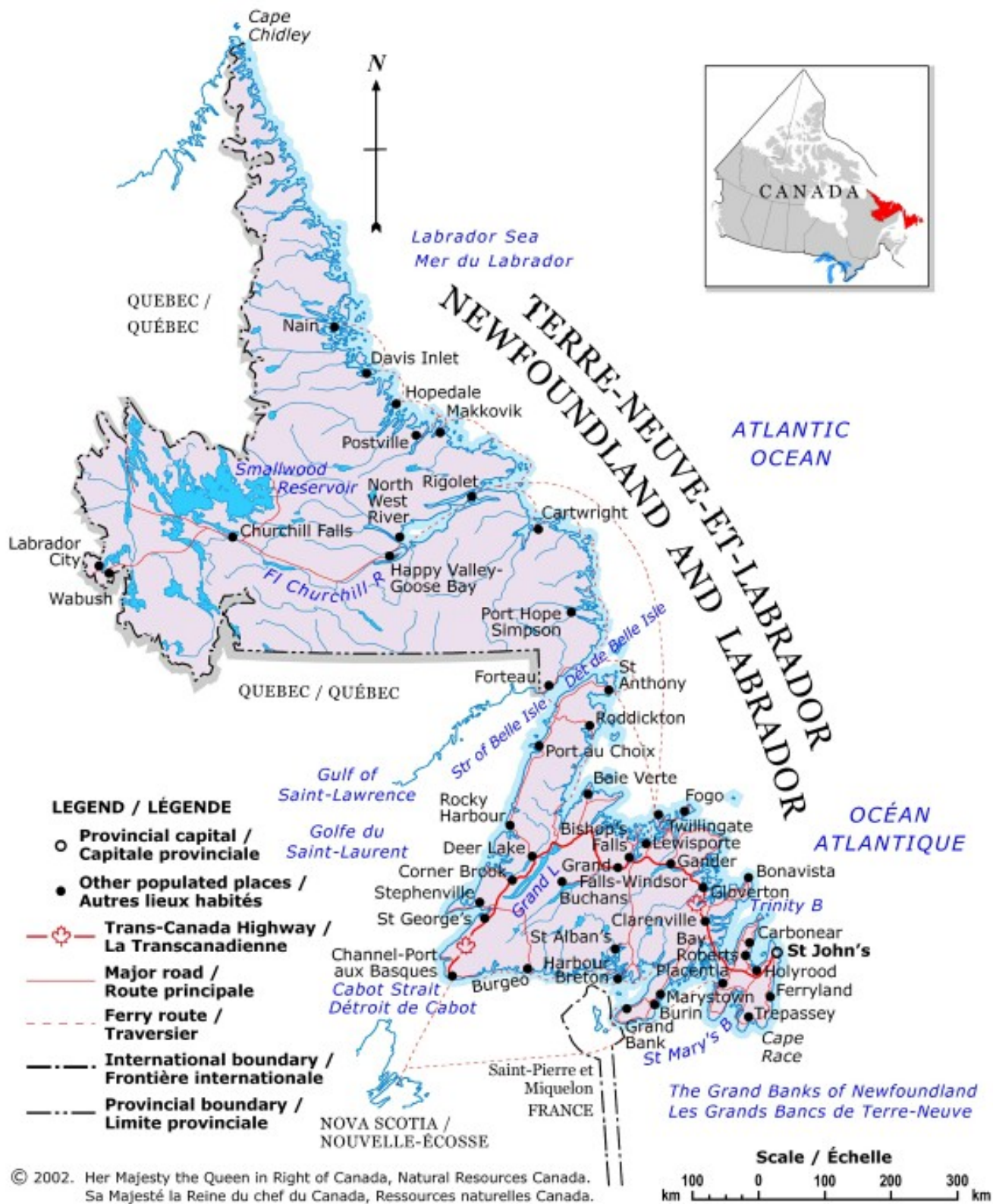
Photo : HuVo



Photo : Gracieuseté Newfoundland & Labrador Tourism

Osez Terre-Neuve-et-Labrador!

Carte de Terre-Neuve-et-Labrador



Osez Terre-Neuve-et-Labrador !

Histoire

Jean Cabot a été le premier Européen, après les Vikings, à découvrir Terre-Neuve lorsqu'il a mis le pied à Bonavista, en 1497. En 1583, Sir Humphrey Gilbert déclarait la province première colonie d'outre-mer de l'Angleterre.

Terre-Neuve a obtenu son assemblée coloniale en 1832. Le nouveau gouvernement était cependant instable. Il était divisé, selon les convictions religieuses, entre catholiques et protestants. Un mouvement pour un gouvernement responsable (élu) a vu le jour après 1848.

En 1854, Terre-Neuve a obtenu la Responsabilité ministérielle, accordée par le gouvernement britannique, mais elle est demeurée une colonie en vertu de la loi, jusqu'à ce qu'elle accède au statut de Dominion autogéré, en 1907. En 1934, le Dominion a connu de grandes difficultés financières à cause de la Grande Crise et de dettes contractées pendant la Première Guerre mondiale ainsi que la construction d'un chemin de fer provincial. Le statut de Dominion a alors été suspendu et une Commission royale a été établie (gouvernement central).

Après un référendum peu concluant en juin 1948, un second, tenu en juillet de la même année, a donné 51 % des votes à l'annexion au Canada. Terre-Neuve est ainsi devenue la dixième province du Canada, le 31 mars 1949. Depuis 2001, le nom officiel de la province est Terre-Neuve-et-Labrador.

Symbole de la province

D'où vient le nom Terre-Neuve ?

Le nom portugais « Terre de Baccallaos », qui signifie terre de morues, apparaît dès la fin du XV^e siècle sur les cartes marines. Au début du XVI^e, on retrouve sur les documents officiels l'expression « neue founde launde » qui signifie Terre Nova en latin. La version française « Terre-Neuve » est apparue dès 1510.

Emblèmes

Le macareux moine (Puffin en anglais), le chien de Terre-Neuve, la sarracénie pourpre ou l'épinette noire sont autant d'animaux et de plantes officiellement proclamés emblèmes provinciaux.

Drapeau de Terre-Neuve-et-Labrador

Officiellement adopté le 6 juin 1980. Le fond blanc représente la neige et la glace; le bleu, la mer; le rouge, l'effort humain et l'or, la confiance de la province en ses propres moyens.

La section bleue évoque l'Union Jack et l'héritage du

Commonwealth.

Les deux triangles rouges représentent les deux entités, continentale et insulaire, de la province.



Drapeau franco terre-neuvien-et-labradorien

Les couleurs bleu, blanc et rouge rappellent les origines françaises des francophones de Terre-Neuve-et-Labrador. Les deux voiles gonflées évoquent l'arrivée des pêcheurs français et suggèrent l'action. Le jaune

des deux voiles est la couleur de l'Acadie et celle utilisée par leurs ancêtres pour

colorer leur fleur de lys. On distingue

sur le haut de la voile une branche de tamarack, emblème du Labrador. La voile inférieure porte la fleur emblème de la province, la sarracénie pourpre. Officiellement adopté le 5 octobre 1986 et conçu par Lyly Fortin.



Climat

La ville de St-Jean est située à la même latitude que Paris, mais avec des températures plus froides, car elle est refroidie par le courant du Golf (Golf Stream).

Puisque Terre-Neuve est une île, son climat est plus tempéré comparé aux autres parties du Canada. Elle connaît un climat maritime, ce qui signifie que son climat est influencé par l'océan qui l'entoure. Les températures varient en moyenne entre 15 °C (15 degrés Celsius) en juillet et -5 °C en janvier. La quantité de pluie oscille entre 75 cm dans le nord-ouest et 152 cm sur la côte Sud. La neige recouvre toute l'île en hiver, les plus fortes accumulations étant observées dans la partie nord-est. Il y a du

Osez Terre-Neuve-et-Labrador !

brouillard sur les côtes Est et sud-est, surtout au printemps et au début de l'été. L'île est très grande, donc il y a de grandes variations de température d'une extrémité à l'autre.



Photo : www.francotnl.ca

Le Labrador, pour sa part, connaît des températures plus extrêmes en raison de son climat continental. Le climat, en hiver, est généralement plus froid; on y observe de 10 à 15 °C de moins. L'été est habituellement court et frais. Les températures, en juillet, se situent en moyenne entre 10 °C et 15 °C à l'intérieur des terres.

Transport provincial et distances

La province est séparée en deux, l'île de Terre-Neuve et le Labrador, une région qui partage sa frontière avec la province de Québec. Terre-Neuve-et-Labrador fait plus de trois fois la superficie totale des provinces maritimes (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard). C'est aussi presque deux fois plus grand que la Grande-Bretagne.

Taxi

Les taxis constituent un moyen de transport pratique, mais parfois coûteux. Il existe des services de taxi dans la plupart des grandes villes, des petites municipalités et des régions rurales. On peut appeler un taxi par téléphone. Consultez la rubrique Taxis dans les pages jaunes de l'annuaire téléphonique. Certains taxis peuvent fournir un siège d'auto pour enfants sur demande; il suffit de s'informer auprès de la compagnie.

Transport local – St-Jean/Mount Pearl et Corner Brook

La plupart des gens qui doivent se déplacer en ville ont recours au réseau d'autobus régulier à horaire fixe. Ces réseaux existent à St-Jean, Mount Pearl et Corner Brook.

Transport adapté (pour les personnes ayant une mobilité réduite) : ces services sont limités. La ville de St-Jean offre un service de transport adapté et certains services de taxi ont des véhicules adaptés.

Service d'autobus à l'échelle de l'île

Il existe un service d'autobus quotidien entre Port-aux-Basques et St-Jean. Il en coûte 100 \$ pour un aller simple entre les deux villes pour un adulte. Ce service est assuré par DRL Coachlines - (709) 263-2163 - et assure la liaison avec le service de traversiers entre Port-aux-Basques (Terre-Neuve) et North Sydney (Nouvelle-Écosse). La distance totale parcourue est d'environ 900 km (550 milles).

Un autre autobus fait la liaison entre St-Jean et le traversier d'Argentia (qui relie Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse). Son horaire correspond aux départs et arrivées. Le service est assuré par Newhook's Transportation ((709) 426-4876). La liaison d'autobus et le traversier d'Argentia sont des services saisonniers offerts à partir de la mi-juin jusqu'à la fête du Travail.

Pour de plus amples renseignements sur les services d'autobus à l'échelle de la province, consultez les pages jaunes de l'annuaire téléphonique sous les rubriques : *Bus Lines, Buses, Coaches, and Minibuses – Charter and Rental.*

Services de traversiers de l'île

Il y a plusieurs services de traversiers dans la province. Pour en connaître la liste complète et les coordonnées, consultez les pages bleues de l'annuaire téléphonique, sous la rubrique correspondante du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador (*Government of Newfoundland and Labrador – Ferries*). Visitez le site Web www.tw.gov.nl.ca/FerryServices pour connaître les itinéraires et les horaires.

Osez Terre-Neuve-et-Labrador !

Marine Atlantique assure le service de traversiers entre Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse. Les traversiers de Marine Atlantique font constamment la traversée entre North Sydney en Nouvelle-Écosse et Port-aux-Basques au sud-ouest de Terre-Neuve. La traversée dure environ six heures. Pendant l'été, un traversier supplémentaire relie North Sydney à Argentia (péninsule d'Avalon), à 1 h 30 de route de St-Jean. La traversée dure environ 14 heures. Marine Atlantique est un service fédéral, vous pouvez communiquer avec un préposé dans la langue officielle de votre choix. L'horaire annuel des traversées et les droits afférents sont affichés sur le site www.marine-atlantic.ca. Il est aussi possible de les obtenir aux kiosques d'information touristique.

Le bateau SPM Express assure des liaisons entre Fortune, au sud de Terre-Neuve et l'archipel français Saint-Pierre et Miquelon. Visitez www.spmexpress.net pour de plus amples renseignements.



Traversier de Bell Island

Photo : www.francotnl.ca

Voyages aériens

Air Canada et WestJet sont les principales lignes aériennes qui assurent le service dans l'ensemble du Canada et, dans une certaine mesure, à Terre-Neuve-et-Labrador. Air Labrador et Provincial Airlines desservent principalement l'intérieur de la province de Terre-Neuve-et-Labrador.

Pour tout autre renseignement, consultez le site Web du ministère provincial du Tourisme à www.newfoundlandlabrador.com/planatrip/traveltools.

Il y a aussi une liaison aérienne entre St-Jean et Saint-Pierre et Miquelon (archipel français situé à 25 km au sud de l'île de Terre-Neuve) avec Air Saint-Pierre.

En voiture

La province est grande ! Quelques distances à Terre-Neuve :

- Port-aux-Basques - St-Jean : 905 km, soit plus de 10 h de route pour se rendre dans la capitale en empruntant la Transcanadienne
- St-Jean - L'Anse-aux-Meadows : près de 1074 km pour se rendre sur le site des vikings
- St-Jean – Rocky Harbour (Parc national de Gros Morne) : 709 km

Quelques distances au Labrador :

- Labrador-City - Happy Valley-Goose Bay : 534 km (route non pavée)
- Labrador-City - Churchill Falls : près de 244 km (route en partie pavée)

Munissez-vous d'une carte routière de la province et découvrez les splendides détours qu'offrent une multitude de petites routes côtières. Visitez le site de la base de données des distances entre les communautés

www.stats.gov.nl.ca/DataTools/RoadDB/Default.asp.

Communication

La province est desservie par plusieurs services de communication (journaux, radios, chaînes de télévision). Il y a un journal de langue française dans la province qui se nomme *Le Gaboteur*. Ce journal est un journal bimensuel qui traite de l'actualité des communautés francophones et bien plus. Les sections communication de chacune des régions vous informent sur les moyens de communication disponibles.

Les chaînes de télévision suivantes sont disponibles dans la province :

- *Newfoundland Television* – NTV, seule chaîne provinciale de Terre-Neuve-et-Labrador qui diffuse une programmation uniquement en anglais.
- *Canadian Broadcasting Corporation* – CBC, chaîne nationale publique en anglais.

Osez Terre-Neuve-et-Labrador!

- Radio-Canada, chaîne nationale publique en français.

Avec le service de câblodistribution ou de satellite, il est possible d'accéder à un grand nombre de chaînes anglaises et plusieurs chaînes de langue française du Québec et d'ailleurs.

2. Organismes francophones et vitalité communautaire

Associations francophones locales

Chacune des régions possède sa propre association francophone qui joue un grand rôle dans la communauté francophone. À St-Jean, vous trouverez l'Association communautaire francophone de St-Jean (ACFSJ), sur la péninsule de Port-au-Port, c'est l'Association régionale de la côte Ouest (ARCO) et à Labrador City, c'est l'Association francophone du Labrador (AFL). Pour de plus amples renseignements sur ces associations, consultez la section correspondant à la région choisie.

Organismes provinciaux

Il existe plusieurs organismes provinciaux qui opèrent en français. Tous ont leur siège social à St-Jean au Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents (CSCGV) avec parfois des employés dans les régions du Labrador et de la péninsule de Port-au-Port. N'oubliez pas de visiter le portail des francophones au www.francotnl.ca pour obtenir plus de détails sur tous les organismes francophones de la province. Tous les organismes situés à St-Jean ont pour adresse :

Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents
65, chemin Ridge
St-Jean, NL A1B 4P5

Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL)

Fondée en 1973, la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador est un organisme sans but lucratif qui fait la promotion des droits et intérêts de la communauté



francophone et acadienne de la province. Elle sensibilise les francophones et les intervenants à l'apport des communautés francophones et acadiennes. Sa mission est de promouvoir la francophonie de Terre-Neuve-et-Labrador et de faciliter son développement. Pour ce faire, la FFTNL mise sur la concertation de divers intervenants. De plus, la FFTNL chapeaute trois réseaux qui jouent un rôle important dans la communauté soit le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE TNL), le Réseau culturel francophone et le Réseau Santé en français.

Tél. : (709) 722-0627 ou 1-800-563-9898

Courriel : info@fftnl.ca

Site Web : www.francotnl.ca/fftnl

Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador (CSFP)

Créé en 1997, le CSFP gère les cinq écoles françaises de la province. Le CSFP s'engage à offrir un programme d'éducation en français axé sur la qualité des résultats et sur le développement de la langue et de la culture. Le conseil offre un programme scolaire approuvé par le ministère de l'Éducation de Terre-Neuve-et-Labrador, une éducation qui se classe parmi les meilleures de la province dans une atmosphère chaleureuse et propice à l'apprentissage.

Tél. : (709) 722-6324 ou 1-888-794-6324

Courriel : conseil@csfp.nl.ca

Site Web : www.csfp.nl.ca



Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FPFTNL)

La FPFTNL est un organisme à but non-lucratif qui participe au vaste secteur de l'éducation. Elle rassemble les différents partenaires en éducation et collabore de près avec le Conseil scolaire francophone provincial. La FPFTNL travaille en étroite collaboration avec ses six comités de parents membres dans toute la province. Elle gère avec ses comités de parents, 13 programmes de francisation communautaire dans le but d'aider les parents à faire



Osez Terre-Neuve-et-Labrador!

plus de place à la langue et la culture françaises à la maison et au sein de la communauté. La FPFTNL s'occupe de la mise en œuvre de Centres de la petite enfance et famille, des services de prématurée, des programmes d'après école, des programmes d'activités du samedi, de la francisation familiale, etc. Vous pouvez obtenir gratuitement leur publication annuelle *L'Élan des parents*.

Tél. : (709) 722-7669 ou 1-888-749-7669

Courriel : info@fpftnl.ca

Site Web : www.fpftnl.ca ou
www.francotnl.ca/fpftnl

Franco-Jeunes de Terre-Neuve-et-Labrador (FJTNL)

Créé en 1988, FJTNL a pour but de regrouper les jeunes francophones de 12 à 24 ans et de les encourager à s'épanouir dans leur langue. Il a pour mandat de maximiser les expériences langagières et culturelles chez la clientèle jeunesse francophone et acadienne qu'il dessert.

Tél. : (709) 722-8302

Courriel : dg@fjtnl.ca

Site Web : www.francotnl.ca/fjtnl



Le Gaboteur

Le Gaboteur, fondé en 1984, est le seul journal de langue française de la province. Publié deux fois par mois, sa mission est d'assurer l'épanouissement des communautés francophones et de rendre compte de la vie francophone.

Tél. : (709) 753-9585

Courriel : redaction@gaboteur.ca

Site Web : www.gaboteur.ca



Réseau de développement économique et d'employabilité de Terre-Neuve-et-Labrador (RDÉE TNL)

Le RDÉE TNL existe depuis 2000.



Terre-Neuve-et-Labrador

L'organisme est membre du réseau pancanadien de développement économique et d'employabilité (RDÉE Canada). Il est issu d'un partenariat entre 10 ministères fédéraux et les communautés francophones vivant à l'extérieur du Québec. Que ce soit pour la recherche de financement, la mise à disposition de ressources, le développement des compétences ou le défi relié à l'emploi, le RDÉE TNL contribue à créer un climat propice à l'épanouissement socio-économique des communautés.

Tél. : (709) 726-5976 ou 1-800-563-9898

Courriel : info@rdeetnl.ca

Site Web : www.rdeetnl.ca

Réseau Santé en français de Terre-Neuve-et-Labrador

Le Réseau Santé en français de Terre-Neuve-et-Labrador voue son existence à un objectif global qui est l'obtention de services de santé en français pour la communauté francophone et acadienne de Terre-Neuve-et-Labrador.

Tél. : (709) 757-2828 ou 1-800-563-9898

Courriel : info@fftnl.ca

Site Web : www.francotnl.ca

Réseau culturel francophone de Terre-Neuve-et-Labrador

Le réseau aide les artistes et artisans francophones de la province et favorise le plein rayonnement de la culture francophone et acadienne de Terre-Neuve-et-Labrador sous toutes ses formes.

Tél. : (709) 757-2852

Courriel : culture@fftnl.ca

Site Web : www.francotnl.ca



Le Réseau culturel
francophone
de Terre-Neuve-et-Labrador

3. Services aux nouveaux arrivants

Pour de l'information relative aux services offerts aux nouveaux arrivants par le gouvernement fédéral, visitez les sites des ministères suivants :

Service Canada
www.servicecanada.gc.ca

Citoyenneté et Immigration Canada
www.cic.gc.ca

Les associations francophones locales peuvent aussi vous aider lors de votre arrivée. Consulter la section régionale choisie de ce guide pour les coordonnées des associations.

Organismes d'établissement des immigrants

Les organismes d'établissement des immigrants aident les nouveaux venus et les réfugiés à s'établir. La plupart des organismes ont des interprètes et des conseillers. Ces organismes peuvent vous aider à régler des problèmes d'immigration, à trouver un emploi, un logement ou des cours d'anglais.

Il existe aussi des groupes multiculturels et des organisations bénévoles qui aident les nouveaux arrivants. À Terre-Neuve-et-Labrador, il y a notamment l'Organisation féminine multiculturelle (*Multicultural Women's Organization*), le Conseil consultatif des réfugiés et des immigrants (*Refugee and Immigrant Advisory Council*), l'Association des amis de l'Inde (*Friends of India Association*) et l'Association du patrimoine afro-canadien (*African Canadian Heritage Association*).

Association for New Canadians

L'Association des nouveaux Canadiens (*Association for New Canadians* (ANC)) est un organisme d'établissement des immigrants. Elle est financée par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et fournit des programmes et des services en vue d'aider les immigrants à s'adapter, à s'établir et à s'intégrer à la société canadienne. L'association, qui offre des services principalement en anglais, est située à St-Jean. Vous pouvez la joindre au (709) 722-9680 ou

sur le site www.anc-nf.cc. L'*Association for New Canadians* est un organisme communautaire sans but lucratif qui existe depuis 25 ans.

Association for New Canadians

144 Military Road, St-Jean, NL

Tél. : (709) 722-9680

www.anc-nf.cc

Adresse postale

Case postale 2031, succursale C

St-Jean, NL A1C 5R6

Une équipe d'employés expérimentés et dévoués, appuyée par plus d'une centaine de bénévoles, offre les programmes et services suivants :

A. Programmes d'établissement, d'orientation et d'intégration

- Programme d'aide à la réinstallation (PAR)
- Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI)
- Programme Connexions pour les femmes
- Groupe de soutien à la réunion des familles
- Programme d'été pour les enfants
- Activités et événements spéciaux

Pour tout renseignement au sujet des programmes d'établissement et d'orientation, composez le (709) 722-9680 ou envoyez un courriel à settlement@nfld.net

B. Programmes d'accueil et de bénévolat

- Programme d'accueil
- Tutorat individuel
- Programme de bénévolat du centre d'anglais langue seconde
- Club d'aide aux devoirs
- Cours d'anglais donnés par des bénévoles

Pour tout renseignement au sujet des programmes d'accueil et de bénévolat, composez le (709) 722-9680 ou envoyez un courriel à host@nfld.net

C. Apprentissage de l'anglais comme langue seconde

Programme de cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC)

Évaluation selon les niveaux de compétence linguistique canadiens

D. Services connexes

- L'examen d'anglais comme langue étrangère et l'examen d'anglais en vue du cours de préparation aux communications internationales. Pour tout autre renseignement sur l'apprentissage de l'anglais comme langue seconde, composez le (709) 726-6848 ou envoyez un courriel à linc@nfld.net
- Plusieurs services sont offerts aux enfants et aux familles, informez-vous auprès de l'ANC pour en apprendre davantage.

E. Emploi

Programme de services professionnels d'AXIS

La plupart des organismes d'accueil ont des programmes et des services spécialisés, conçus pour aider les immigrants à trouver un emploi. L'*Association for New Canadians* offre des programmes d'aide à l'emploi au moyen de fonds fournis par Service Canada et le ministère provincial des Ressources humaines, de la Main-d'œuvre et de l'Emploi. Connu sous le nom d'AXIS, pour *Acquiring Experience: Integrating Skills*, c'est-à-dire acquérir de l'expérience et intégrer les compétences, ce groupe offre un ensemble de programmes et de services aux professionnels et aux gens de métier ayant fait leurs études à l'étranger.

Les cours et services offerts sont conçus pour répondre aux besoins uniques des immigrants. Consultez la section Économie et emploi pour obtenir plus de détails sur les services d'AXIS et pour la recherche d'emploi.

F. Éducation publique, recherche et développement des compétences

Afin de soutenir l'intégration et le développement des compétences de la collectivité immigrante à Terre-Neuve-et-Labrador, l'*Association for New Canadians* organise diverses activités, par exemple :

- Présentations et ateliers sur la diversité et le changement organisationnel
- Service de conférenciers
- Information sur la sensibilisation aux différences culturelles
- Recherche
- Comité de coordination sur l'intégration des immigrants

4. Services gouvernementaux

Au Canada, l'administration publique est répartie en trois niveaux : fédérale, provinciale et municipale. Les élus sont choisis par les citoyens du Canada aux trois niveaux.



Photo : www.francotnl.ca

Ci-dessous, vous trouverez une description des responsabilités de chaque palier gouvernemental. Par la suite, vous trouverez de l'information spécifique sur certains ministères ou services gouvernementaux qui vous seront utiles dès le départ.

De plus, vous trouverez les coordonnées des différents services gouvernementaux dans les pages bleues de l'annuaire téléphonique et vous trouverez aussi de l'information dans la section régionale choisie.

Administration fédérale

L'administration fédérale (gouvernement du Canada) s'occupe de différents domaines tels que les politiques internationales, l'immigration, la défense, le droit criminel, l'assurance-emploi, le service postal, le recensement, les droits d'auteur, la monnaie et les banques, la citoyenneté et les affaires indiennes.

Osez Terre-Neuve-et-Labrador !

Administration provinciale

Le Canada se divise en dix provinces et trois territoires, chacun ayant son propre gouvernement. L'administration provinciale (gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador) est chargée des secteurs de compétence comme la santé, l'éducation, les routes, le tourisme, l'aide sociale, les services ambulanciers, l'agriculture et l'industrie.

Administration municipale

Les municipalités, villes et villages sont constitués par l'administration provinciale et fournissent les services publics, par exemple l'alimentation en eau, les systèmes de collecte des eaux usées et d'élimination des ordures ménagères, les voies publiques, les trottoirs, l'éclairage des voies publiques, les codes du bâtiment, les parcs, les terrains de jeu et le transport en commun.

4.1 Administration fédérale

Pour vous aider dans votre intégration, voici de l'information sur l'un des plus importants ministères fédéraux pour les immigrants du Canada : Citoyenneté et Immigration Canada.

Vous trouverez les noms et coordonnées des personnes-ressources des ministères fédéraux dans les pages bleues de l'annuaire téléphonique, sous la rubrique Gouvernement du Canada.

Citoyenneté et Immigration Canada [CIC]

Les renseignements fournis dans cette section sont tirés du site web de CIC à l'adresse : www.cic.gc.ca. Pour un complément d'information, composez 1-888-242-2100.

Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada (CIC) a été créé en 1994, en vue de regrouper les services d'immigration et de citoyenneté. Il s'occupe des demandes et du niveau d'immigration, des critères de sélection, des exigences relatives au visa, des enjeux entourant les réfugiés, de l'établissement et des relations fédérales-provinciales en matière d'immigration. En 2003, le gouvernement du Canada a créé l'Agence des services frontaliers du Canada dont le rôle est de faciliter la circulation légitime aux frontières et de soutenir le développement économique, tout en refusant l'accès du pays aux personnes et aux biens qui présentent un risque. CIC assure la mise en

application de programmes importants dans tout le Canada et à l'étranger, notamment :

- Les travailleurs – la force de notre économie
- Regrouper les familles
- Soutenir les réfugiés
- Accueillir les visiteurs
- Apprendre les uns des autres

A. Devenir un citoyen canadien

De façon générale, après trois ans au Canada, les résidents permanents peuvent présenter une demande de citoyenneté canadienne. Ainsi, les résidents permanents qui deviennent citoyens ont les mêmes droits que les citoyens du Canada nés au pays. Le gouvernement canadien autorise la double citoyenneté, c'est-à-dire que vous pouvez être un citoyen du Canada et conserver la citoyenneté d'un autre pays. Avant de présenter une demande de citoyenneté canadienne, cherchez à savoir si vous pourrez conserver votre citoyenneté actuelle et si cela soulèvera des problèmes pour vous ou pour d'autres.

Exigences requises

- Vous devez avoir au moins 18 ans (un parent doit faire la demande pour un enfant de moins de 18 ans)
- Vous devez être un résident permanent
- Vous devez avoir vécu au Canada pendant au moins trois ans au cours des quatre dernières années
- Vous devez parler le français ou l'anglais assez bien
- Vos connaissances de l'histoire, de la géographie et du système politique du Canada seront évaluées
- Vous devez connaître vos droits et responsabilités en tant que citoyen du Canada
- Vous ne devez pas avoir de dossier criminel et vous devez avoir un bon dossier auprès de CIC
- Vous devez prêter le serment de citoyenneté

Afin de présenter une demande de citoyenneté canadienne, communiquez avec le télécentre de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) en composant le numéro sans frais 1-888-242-2100 (vous pouvez aussi consulter le site web du ministère : www.cic.gc.ca). Demandez une trousse de demande de citoyenneté. Vous aurez besoin d'un

Osez Terre-Neuve-et-Labrador !

formulaire pour chaque adulte et chaque enfant de votre famille. Remplissez le ou les formulaires, joignez tous les documents et le montant des frais nécessaires et postez le tout au Centre de traitement des demandes de citoyenneté à Sydney (Nouvelle-Écosse). L'adresse figure dans la trousse de demande.

Droits et responsabilités

Tous les Canadiens ont des droits et responsabilités. Par exemple, voter est à la fois un droit et une responsabilité des Canadiens. Voici certains autres droits des citoyens canadiens :

- Vous avez le droit de vivre dans la province ou le territoire du Canada de votre choix
- Vous avez le droit de demander un passeport canadien
- Vous avez le droit d'entrer librement au Canada et d'en sortir
- Vous avez le droit de posséder n'importe quelle propriété
- Vous avez le droit de travailler à tout emploi pour lequel vous avez les compétences requises

Voici certaines responsabilités importantes des Canadiens :

- Vous devez respecter les lois du Canada
- Vous devez payer des impôts
- Vous devez respecter les droits des autres
- Vous devez respecter l'environnement



Photo : HuVo

B. Résidents permanents

À titre de résidents permanents, vous et les personnes à votre charge **avez le droit** :

- à la plupart des avantages sociaux auxquels les citoyens canadiens ont droit, notamment à l'assurance-maladie;
- de vivre, de travailler ou d'étudier n'importe où au Canada;
- de demander la citoyenneté canadienne (pour savoir comment devenir citoyen canadien, reportez-vous à la section Demande de citoyenneté *sur le site de CIC*);
- d'être protégés en vertu des lois canadiennes et de la Charte canadienne des droits et libertés.

Vous devez payer de l'impôt et respecter toutes les lois canadiennes, qu'elles soient fédérales, provinciales ou municipales.

À titre de résidents permanents, vous et les personnes à votre charge **n'avez pas le droit** :

- de voter ou de vous présenter aux élections;
- d'occuper un emploi qui requiert une autorisation de sécurité de haut niveau;
- de demeurer au Canada si vous êtes reconnu coupable d'un acte criminel grave et avez été invité à quitter le pays.

Conservation du statut de résident permanent

Votre statut de résident permanent vous autorise à vivre au Canada, mais restreint également la durée de vos séjours hors du pays. Pour conserver votre statut de résident permanent, vous devez résider au Canada pendant au moins deux ans au cours d'une période de cinq ans.

Pour en savoir davantage sur les obligations des résidents, veuillez vous reporter à l'annexe A de la Demande d'une carte de résident permanent, accessible depuis le lien [Formulaires, guides et trousse](#) de la section [Accès rapide](#) du site [CIC](#).

Perte du statut de résident permanent

Vous pouvez perdre votre statut de résident permanent de plusieurs façons :

- Le résident permanent qui ne respecte pas les obligations de résidence risque de perdre son statut de résident permanent.
- Le résident permanent qui est reconnu coupable d'un crime grave pourrait être expulsé du Canada.

Osez Terre-Neuve-et-Labrador !

Lorsque vous devenez citoyen canadien, vous n'êtes plus résident permanent.

Quitter le Canada

Les résidents permanents doivent vivre au Canada pendant trois ans avant de demander leur citoyenneté. Toutefois, ils peuvent quitter le Canada pour de courtes périodes de visite ou de vacances, si leur domicile est au Canada et qu'ils ont l'intention d'y revenir. Le temps passé en dehors du Canada ne compte pas dans le calcul de ces trois années.

Si vous avez l'intention de voyager, la carte de résident permanent est la preuve officielle que vous détenez le statut de résident permanent du Canada. Cette carte vous permet de rentrer au Canada à bord d'un transporteur commercial (avion, bateau, train ou autobus). Pour les citoyens canadiens, la seule preuve de leur statut est le passeport canadien.

N'oubliez pas : si vous quittez le Canada, vous devrez présenter votre carte de résident ou votre passeport canadien pour y revenir.

C. Parrainer un membre de la famille

Si vous êtes un résident permanent ou un citoyen canadien, vous avez le droit de parrainer (aider) votre époux, votre conjoint de fait, votre partenaire conjugal, vos enfants à charge, vos parents ou un autre membre de votre famille afin qu'ils puissent venir habiter au Canada. Pour ce faire, vous devez avoir au moins 18 ans. Vous devez également prouver que vous avez suffisamment d'argent pour subvenir aux besoins financiers de ce membre de la famille pendant qu'il s'établit au Canada.

Pour un complément d'information sur les programmes et services offerts, communiquez avec le télécentre de CIC en composant le numéro sans frais 1-888-242-2100. Vous pouvez aussi consulter son site : www.cic.gc.ca.

Multiculturalisme

En tant que pays multiculturel, le Canada encourage ses citoyens à être fiers de leur langue, de leur religion et de leur culture. Le gouvernement a de nombreux programmes pour aider ses citoyens à célébrer le multiculturalisme. On peut citer, entre

autres, le Plan d'action canadien contre le racisme, la Journée canadienne du multiculturalisme (27 juin), le Mois de l'histoire des Noirs et le Mois du patrimoine asiatique. Pour en savoir davantage, consultez le site Web du ministère du Patrimoine canadien : www.canadianheritage.gc.ca.

4.2 Administration provinciale

Pour vous aider dans votre intégration, voici de l'information sur des services du gouvernement provincial qui pourront vous être utiles.

Vous trouverez les noms et coordonnées des personnes-ressources des ministères provinciaux dans les pages bleues de l'annuaire téléphonique, sous la rubrique *Government of Newfoundland and Labrador* (gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador).

Candidats de la province

Le Programme des candidats de la province permet aux provinces et territoires de sélectionner des immigrants dotés des compétences nécessaires pour contribuer à l'économie locale. Les lois sur l'immigration permettent aux provinces et aux territoires de désigner un certain nombre de travailleurs. Pour de plus amples renseignements, consultez la description du programme en ligne à www.nlnp.ca.

Bureau de l'immigration et du multiculturalisme
C.P. 8700, St-Jean, NL A1B 4J6
Tél. : (709) 729-6607
Courriel : pnnp@gov.nl.ca



Paysage au Labrador

Photo : AFL

Osez Terre-Neuve-et-Labrador !

Bureau des services en français (BSF)

Le BSF, qui relève du Secrétariat de la fonction publique, est responsable de la mise en œuvre d'une entente entre le gouvernement fédéral et provincial sur les services en français. Le BSF a pour but d'accroître la capacité du gouvernement provincial à communiquer et à offrir des services en français selon les besoins et de contribuer à l'épanouissement de la communauté francophone. Voici les programmes et services du Bureau des services en français :

- programme de formation en français offert aux employés des gouvernements provinciaux et fédéraux
- services de traduction offerts aux ministères du gouvernement provincial
- service d'appui linguistique offert aux ministères provinciaux
- service de liaison offert aux ministères provinciaux et aux organismes francophones
- appui au ministre responsable des Affaires francophones

Pour obtenir des services du gouvernement provincial en français, communiquer avec le Bureau des services en français.

Tél. : (709) 729-0311 ou le 1-800-775-6170 (à Terre-Neuve-et-Labrador seulement)

Courriel : frenchservices@gov.nl.ca

Site Web : www.gov.nl.ca/frenchservices

4.3 Administration municipale

La province compte environ 282 administrations municipales. Les coordonnées des services municipaux se trouvent dans les pages bleues de l'annuaire téléphonique et sur le site www.mpa.gov.nl.ca/mpa/municipal.html.

Il existe des localités qui ne sont pas constitués en municipalité et où la prestation des services est sous la juridiction du gouvernement provincial. Les territoires non organisés (TNO) (en anglais *Local Service District - LSD*) ont un représentant qui est en relation directe avec le gouvernement provincial.



Journée de la francophonie devant l'Hôtel de Ville de Labrador City

Photo : AFL

5. Système légal / Sécurité publique

Corps policiers

On trouve à Terre-Neuve-et-Labrador deux principales forces policières : la *Royal Newfoundland Constabulary* (RNC) et la *Gendarmerie royale du Canada* (GRC).

La *Royal Newfoundland Constabulary* s'occupe d'assurer les services de maintien de l'ordre dans trois régions de Terre-Neuve-et-Labrador : St-Jean, Mount Pearl et les collectivités environnantes qui comprennent le nord-est de la presqu'île Avalon, Corner Brook et l'Ouest du Labrador. Le quartier général de la RNC se trouve dans l'édifice Fort Townshend à St-Jean. La RNC a un bureau de détachement dans tous les secteurs qu'elle dessert.

La *Gendarmerie royale du Canada* assure les services de maintien de l'ordre, à contrat, pour le compte du gouvernement provincial, dans toutes les autres régions de la province, à l'exclusion de celles qui entrent dans le champ de compétence de la *Royal Newfoundland Constabulary*. La GRC a plusieurs bureaux de détachement dans toute la province.

Osez Terre-Neuve-et-Labrador !

Rôle des forces policières au Canada

Au Canada, les forces policières sont indépendantes du gouvernement et de l'armée. Elles font partie de la collectivité. Leur rôle est de servir et de protéger les membres de la collectivité. Les forces policières du Canada doivent appliquer la loi, mais elles doivent aussi la respecter. Avant de vous arrêter ou de s'ingérer dans vos activités, elles doivent avoir un « motif valable ». Cela signifie qu'elles doivent avoir une bonne raison de vous arrêter et de vous détenir.

Appeler la police

Dans certaines régions, il y a deux numéros de téléphone pour la police. L'un est un numéro d'urgence et l'autre est le numéro à composer pour les situations, quand il n'y a pas d'urgence. Appelez le numéro d'urgence si vous, ou une autre personne, êtes blessé ou en danger ou si vous êtes témoin de la perpétration d'un crime.

Le numéro d'urgence 911 s'applique à St-Jean et les environs, à Corner Brook, Labrador City et Churchill Falls. Ce service est assuré par la *Royal Newfoundland Constabulary* avec qui l'on peut aussi communiquer en tout temps, jour et nuit, au (709) 729-8000. Ailleurs dans la province, le numéro d'urgence principal est le **1-800-709-7267**. Le service est fourni par la *Gendarmerie royale du Canada*. Tout appel à l'un ou à l'autre numéro vous assure une aide immédiate en cas de feu, d'urgence médicale ou d'autres situations dangereuses. Si personne n'est blessé ou en danger, appelez le second numéro qui figure à l'intérieur de la page couverture de l'annuaire téléphonique. Si vous n'êtes pas certain qu'il y ait ou non d'urgence, appelez le numéro d'urgence. Expliquez aux policiers ce qui se passe et laissez-les décider de ce qu'il faut faire. Vous pouvez appeler la police en tout temps, de jour ou de nuit.

Arrestation par la police

Que faire si vous êtes arrêté par la police ? Les agents de police doivent s'identifier eux-mêmes et vous montrer une pièce d'identité ou leur insigne. Ils doivent expliquer pourquoi ils vous arrêtent et vous indiquer quels sont vos droits.

L'agent doit vous laisser appeler un avocat immédiatement. Il doit vous laisser parler seul à votre avocat. Si vous ne connaissez pas d'avocat ou n'avez pas les moyens d'en retenir les services, et si

les policiers vous posent des questions au sujet d'un crime, demandez à l'agent de police le numéro de téléphone de l'aide juridique. L'agent doit vous donner ce numéro et vous laisser appeler.

Quand un agent de police le demande, vous devriez lui donner votre nom et votre adresse. Vous n'avez pas à dire quoi que ce soit de plus avant d'avoir parlé à un avocat.



Véhicule policier du RNC

Photo : HuVo

Les tribunaux

Au Canada, le gouvernement fait les lois. Les tribunaux veillent à leur application, mais ils sont indépendants du gouvernement. Tout le monde doit obéir aux lois du Canada. Les membres des corps policiers, l'armée et le gouvernement doivent aussi obéir aux lois.

Il existe différents types de tribunaux au Canada pour différents types de problèmes, par exemple la cour des infractions routières, le tribunal de la famille, le tribunal criminel et le tribunal civil.

Catégories de droit

La Cour provinciale est le tribunal de première instance chargé de statuer sur toutes les infractions criminelles et réglementaires. Il possède un site web en français très complet que vous trouverez à l'adresse www.court.nl.ca.

Droit criminel

Selon le droit criminel, il est illégal de blesser ou de tuer d'autres personnes ou de les voler. Les personnes accusées d'infractions au droit criminel ou pénal sont traînées devant les tribunaux par le gouvernement. Le gouvernement fédéral établit les lois en droit criminel et elles sont les mêmes dans tout le Canada.

Droit civil

Les problèmes entre deux personnes relèvent du droit civil. Souvent, ces problèmes seront réglés par la négociation, la médiation ou l'arbitrage. Ce sont là différents moyens d'étudier le problème et de le résoudre avant d'aller devant les tribunaux. En cas d'échec, la question est portée devant le tribunal civil.

Droit de la famille

Les familles peuvent se séparer. Un homme et une femme peuvent divorcer. Cependant, s'il y a des enfants, avec qui vivront-ils ? Le droit familial s'occupe des problèmes qui surviennent entre des membres de la famille. Les tribunaux tentent de résoudre le problème par la médiation. Si cette solution échoue, alors la question sera portée devant le tribunal.

Recherche d'un avocat

Si vous avez des problèmes juridiques, vous pourriez devoir retenir les services d'un avocat. Parfois, un avocat peut résoudre un problème avant que vous alliez en cour. Pour trouver un avocat, demandez à vos amis ou consultez les pages jaunes de l'annuaire téléphonique sous la rubrique des avocats (*Lanymers*) et n'oubliez pas de consulter la section de votre région. Dans certains cas, vous trouverez l'adresse du bureau local.

Aide juridique

La Commission d'aide juridique (*Legal Aid Commission*) veille à ce que les personnes qui n'ont pas beaucoup d'argent puissent bénéficier des services d'un avocat. Elle assure la représentation juridique de toutes les personnes admissibles financièrement de la façon suivante :

Matière criminelle : une représentation juridique est assurée aux adultes accusés d'infractions à une loi fédérale, si la condamnation risque d'entraîner une peine de prison ou la perte de moyens de subsistance. Une aide limitée est accordée pour les infractions provinciales.

Matière civile : voici des exemples où une représentation juridique en matière civile peut être assurée : les affaires de négligence en matière de conduite automobile, les litiges concernant les biens immobiliers, les actions en

dommages-intérêts, les différends entre propriétaire et locataire, les indemnités pour accident du travail, les congédiements injustifiés, les préjudices personnels, l'aide sociale, les demandes de prestation d'assurance-emploi et les poursuites civiles entamées par le défendeur. Toute décision d'accorder une aide juridique tient compte des chances de succès, du coût de la procédure par rapport au montant de la perte ou au montant que l'on prévoit recouvrer ainsi que des possibilités d'appliquer le jugement. Les questions relatives aux réfugiés sont incluses.

Droit de la famille : questions familiales telles que le divorce, la garde d'enfant, la protection de l'enfant, les voies de fait envers les conjoints, etc. D'autres types de situations peuvent être couverts. Communiquez avec l'aide juridique pour tout autre renseignement.

Jeunesse : les droits des jeunes sont respectés pour toute infraction fédérale. Les appels sur les questions découlant de la jeunesse sont reconnus si la cause est fondée ou si la Couronne le demande.

Commission d'aide juridique

Legal Aid Commission

2 Steer's Cove

Immeuble Cormack

C.P. 399, succursale C

St-Jean, NL A1C 5J9

Tél. : (709) 753-7860

Sans frais : 1-800-563-9911

Personnes-ressources

Public Legal Information Association of Newfoundland

L'Association provinciale de l'information juridique a pour mandat d'éduquer la population au sujet du domaine juridique. Quelques unes de leurs publications sont disponibles en français.

Tél. : (709) 722-2643

Sans frais : 1-888-660-7788

Site Web : www.publiclegalinfo.com

Osez Terre-Neuve-et-Labrador !

Royal Newfoundland Constabulary

Quartier général
1 Fort Townshend
St-Jean, NL A1C 2G2
Renseignements généraux :
Plaintes et renseignements (24 heures sur 24)
Tél. : (709) 729-8000

Gendarmerie royale du Canada (GRC)

Quartier général de la GRC
100, chemin East White Hills
C.P. 9700
St-Jean, NL A1A 3T5
Tél. : (709) 772-5400
Site Web : www.rcmp-grc.gc.ca/nl/detachments_f.htm

Services d'incendie

La province compte environ 300 services d'incendie. Dans les grands centres, certains services ont des employés à temps plein et des bénévoles. Les services d'incendie occupent d'autres fonctions que la seule lutte contre l'incendie, notamment :

- Inspection de la sécurité-incendie des immeubles
- Urgences médicales
- Leçons de prévention d'incendie
- Collecte / élimination de matières dangereuses
- Services spécialisés

Prévention des incendies

La plupart des nouveaux résidents comprennent ce qu'est la sécurité-incendie. Toutefois, il importe de rappeler certaines notions de base :

- Assurez-vous d'avoir un extincteur d'incendie là où vous vivez.
- Assurez-vous d'avoir un détecteur de fumée dans votre foyer et qu'il est fonctionnel.
- Si vous sentez de la fumée ou que vous voyez des flammes, faites sortir immédiatement tout le monde de l'immeuble.
- Touchez à toutes les portes avant de les ouvrir; lorsqu'une porte est chaude, ne l'ouvrez pas.
- Pendant un incendie, l'air le plus pur est près du plancher; mettez-vous à genoux et rampez jusqu'à la sortie.
- Fermez les portes afin de ralentir la propagation de la fumée et des flammes.

- Assurez-vous que la famille dispose d'un plan d'évacuation « en cas d'urgence » et que chacun sait où se trouvent les sorties et les escaliers d'urgence.
- Convenez d'un endroit de rencontre, allez-y et « montez-y la garde » afin de vous assurer que toutes les personnes soient sorties de l'immeuble.

Appelez le service d'incendie immédiatement et assurez-vous :

- de donner l'adresse complète du lieu de l'incendie;
- que personne ne retourne à l'intérieur de l'immeuble pour quelque raison que ce soit;
- d'informer le service d'incendie si une personne est coincée à l'intérieur de l'immeuble.

6. Adaptation

N'oubliez pas de consulter la section de votre région pour de plus amples renseignements au sujet des points mentionnés ci-dessous. Dans certains cas, vous trouverez l'adresse du bureau local.

Documents importants

Cette section du guide contient des renseignements sur la façon d'obtenir les documents dont vous avez besoin pour travailler, voyager, faire des achats, faire du bénévolat, recevoir des soins médicaux et étudier. Les documents tels que les cartes d'identité, la carte d'assurance-sociale et la carte d'assurance-maladie sont importants. Afin de les obtenir, il vous faut des documents **principaux** et **complémentaires**.

S'il vous arrivait de perdre ou de vous faire voler l'un ou l'autre de ces documents, informez immédiatement l'organisme gouvernemental qui a délivré le document.

Documents principaux :

- Certificat de naissance
- Passeport
- Permis de conduire avec photo délivré par un autre secteur de compétence
- Document de citoyenneté, d'immigration, de naturalisation ou documents de résident permanent

Osez Terre-Neuve-et-Labrador !

Documents complémentaires :

- Certificat de baptême portant le sceau officiel de l'église
- Certificat de mariage
- Carte d'assurance-sociale
- Carte de crédit
- Carte d'étudiant (photographie : écoles de Terre-Neuve-et-Labrador seulement)
- Carte d'identité gouvernementale (Terre-Neuve-et-Labrador)
- Carte d'assurance-maladie de la province

Il importe que tous les documents principaux soient des originaux et en anglais ou en français. S'ils ne le sont pas, communiquez avec l'ANC afin d'en obtenir une traduction appropriée.

Carte d'identité avec photo

Si vous n'avez pas de permis de conduire, vous devrez vous procurer une carte d'identité avec photo. La Division de l'immatriculation des véhicules automobiles (*Motor Registration Division*) s'occupe de délivrer les cartes d'identité avec photo. Cette carte est acceptée quand vous devez vous identifier, de par la loi, par exemple pour acheter de l'alcool, des cigarettes et d'autres produits réglementés. Vous devez être résident de la province pour obtenir une carte-photo d'identité qui est valide pendant cinq ans. Les documents à produire pour obtenir la carte sont les mêmes que pour obtenir un permis de conduire (voir plus loin).

Numéro d'assurance sociale (NAS)

Le numéro d'assurance sociale (NAS) est un numéro à neuf chiffres utilisé pour divers programmes du gouvernement canadien.

Il vous faudra un NAS pour travailler au Canada ou toucher des prestations gouvernementales. C'est l'une des plus importantes pièces d'identité au Canada.

Lorsque vous faites une demande de carte d'assurance sociale, vous devez présenter un des documents principaux. Vous devez aussi avoir un document à l'appui si le nom que vous utilisez maintenant est différent de celui qui figure sur le document principal.

Lorsque vous demandez un numéro d'assurance sociale ou voulez faire modifier votre dossier, vous devez remplir un formulaire. Vous pouvez vous en procurer un au bureau local de Service Canada ou en imprimer un à partir du site web du gouvernement www.servicecanada.gc.ca.

Il est aussi important d'obtenir un numéro d'assurance sociale pour vos enfants. Sachez qu'à titre de parent ou de tuteur légal signant la demande de numéro d'assurance sociale d'un mineur, vous devez aussi fournir vos propres preuves d'identité.

Il vaut encore mieux demander votre numéro d'assurance sociale en personne à l'un des bureaux de Service Canada. Cette méthode est plus rapide et plus pratique parce que vous n'avez pas à vous départir de documents d'identité importants, mais vous pouvez aussi faire la demande par la poste.

Assurance médicale publique de Terre-Neuve-et-Labrador

Votre carte d'assurance médicale (*Medical Care Plan* ou carte MCP) est utilisée principalement pour obtenir des soins médicaux. Vous pouvez aussi la présenter pour obtenir un permis de conduire et d'autres services. Les avantages du régime d'assurance-soins médicaux sont expliqués à la section *Santé*.



Exemple d'une carte MCP

Image tiré du site Web www.gov.nl.ca/mcp

Osez Terre-Neuve-et-Labrador!

Agence du revenu du Canada

L'Agence du revenu du Canada est le ministère fédéral auquel vous devez payer vos impôts au plus tard le 30 avril, chaque année. Cela signifie que vous devez déclarer tous vos revenus de l'année précédente. Il est important de remplir votre formulaire de déclaration de revenus pour être admissible aux diverses prestations gouvernementales, comme la prestation fiscale canadienne pour enfants. Vous pouvez vous procurer un formulaire de déclaration de revenu au bureau de poste ou en ligne à www.cra-arc.gc.ca. En outre, certains organismes communautaires pourront peut-être vous aider à préparer votre déclaration.

Prestation fiscale pour enfant du Canada et de Terre-Neuve-et-Labrador

La prestation fiscale pour enfant du Canada et de Terre-Neuve-et-Labrador est un versement mensuel non imposable aux familles admissibles afin de les aider à couvrir certains des frais qu'elles doivent payer pour élever les enfants de moins de 18 ans. Pour être admissible à cette prestation, vous devez habiter avec l'enfant et vivre au Canada. De plus, vous ou votre conjoint devez être soit : un citoyen canadien ou un résident permanent ou un réfugié au sens de la Convention ou un visiteur ou un « résident temporaire » qui a habité au Canada pendant les 18 derniers mois et qui possède un permis en règle le 19^e mois (autre qu'un permis avec la mention « ne confère pas de statut »). Dans le cas de la prestation pour enfant de Terre-Neuve-et-Labrador, le soutien prend fin lorsque votre revenu atteint 22 397 \$. Elle est ajoutée au montant de la prestation fiscale pour enfant fédérale.

Pour en savoir plus au sujet de la prestation fiscale canadienne pour enfant, composez le 1-800-387-1193 ou consultez le site www.cra-arc.gc.ca/pfce. Pour de plus amples renseignements sur la prestation pour enfant de Terre-Neuve-et-Labrador, composez le 1-800-387-1194.

Prestation universelle pour la garde d'enfant

Tous les parents ayant des enfants de moins de six ans recevront pour chaque enfant une prestation de 100 \$ par mois, allant jusqu'à 1 200 \$ par an. Toutes les familles canadiennes ayant des enfants de moins de six ans bénéficient de cette prestation, peu

importe leur revenu ou le genre de service de garde qu'elles choisissent. La prestation est imposée en fonction du revenu du conjoint ayant le plus faible revenu. Vous pouvez obtenir les formulaires de demande sur le site www.cra-arc.gc.ca/puge de l'Agence du revenu du Canada.

Finances

Banques, sociétés de fiducie et caisses d'épargne

Il est plus sûr de confier son argent à la banque, à une société de fiducie ou à une caisse d'épargne que de le transporter sur soi ou de le laisser à la maison ou à l'appartement. De nombreux employeurs exigeront que vous ouvriez un compte en banque afin d'y déposer directement votre paie. Demandez de l'aide pour ouvrir un compte. Assurez-vous d'avoir sur vous deux pièces d'identité.

Un simple « compte-chèques » vous permettra de faire des chèques. Un « compte d'épargne » donne un meilleur rendement d'intérêt, mais peut limiter les retraits par chèque. Parmi les autres services offerts par les banques, mentionnons les cartes de crédit, les prêts et hypothèques ainsi que les coffres-forts.

Vous trouverez des inscriptions distinctes dans les pages jaunes pour les banques, les sociétés de fiducie et les caisses d'épargne (sous *Banks, Trust Companies & Credit Unions*).

Paiement comptant, par chèque, par carte de crédit ou par carte de débit

Payer comptant, c'est payer en argent sonnante – monnaie et billets. Les chèques sont souvent utilisés pour remplacer l'argent comptant. Lorsque vous faites un chèque, vous demandez à la banque de retirer l'argent de votre compte bancaire pour le verser au destinataire. Vous devez présenter une pièce d'identité quand vous payez par chèque. Une carte de crédit vous permet d'acheter un article et de le payer plus tard. Vous pouvez obtenir des cartes de crédit auprès des commerces de détail et des sociétés pétrolières. Vous pouvez aussi obtenir une carte de crédit auprès d'une banque, comme Visa ou MasterCard. Si vous ne réglez pas le solde complet indiqué sur le relevé de la carte de crédit à tous les mois, vous devrez payer des intérêts qui peuvent être très onéreux.

Osez Terre-Neuve-et-Labrador !

Les cartes de débit sont utilisées à la place d'un chèque ou d'une carte de crédit dans la plupart des magasins. Vous pouvez obtenir cette carte à la banque ou dans une société de fiducie. Lorsque vous faites un achat avec la carte de débit, l'argent est retiré directement de votre compte. Il y a habituellement des frais, chaque fois que vous utilisez votre carte de débit.

Guichets automatiques bancaires (*Bank Machines - ATM*)

Les banques, les caisses d'épargne et certaines sociétés de fiducie ont des guichets automatiques. Vous en trouverez également dans certains magasins et dans d'autres endroits. Vous pouvez y retirer ou déposer de l'argent dans votre compte bancaire. Vous pouvez aussi y payer des comptes ou virer des fonds dans un autre compte. Les guichets automatiques sont accessibles à toute heure du jour ou de la nuit. Très souvent, les banques et caisses d'épargne vous factureront des frais pour l'utilisation du guichet automatique.

Pour pouvoir utiliser un guichet, il vous faut une carte de débit émise par la banque, la société de fiducie ou la caisse d'épargne. Vous obtiendrez un numéro secret (numéro d'identification personnel ou NIP) de façon que vous soyez la seule personne à pouvoir utiliser la carte. Soyez prudent, ne donnez ce numéro à personne d'autre.

La plupart des banques, sociétés de fiducie et caisses d'épargne ont des guichets automatiques bancaires (ATM). Lorsque votre institution financière vous donne un accès à votre compte par ATM, vous pouvez déposer ou retirer de l'argent et payer des comptes à l'aide de ces guichets. Les ATM sont accessibles 24 heures sur 24, sauf aux moments où l'on en fait l'entretien. Assurez-vous de bien comprendre les frais de service qui se rattachent aux transactions faites au moyen des ATM.

Services bancaires par téléphone et par Internet

Il est possible que votre banque offre certains services accessibles par téléphone à clavier ou par Internet, comme un virement de fonds entre deux comptes ou le paiement de vos comptes mensuels.

Communiquez avec votre banque pour obtenir des renseignements au sujet des services bancaires par téléphone et par Internet.

Emprunts hypothécaires et autres emprunts

Un emprunt hypothécaire (*mortgage*) est un montant d'argent que vous empruntez pour acheter une maison. Un emprunt ordinaire (*loan*) est un montant d'argent que vous empruntez pour d'autres raisons, par exemple pour acheter une voiture. Vous devez rembourser une partie de l'emprunt tous les mois avec des intérêts. Afin d'obtenir un emprunt ou un emprunt hypothécaire, vous devez gagner suffisamment d'argent pour pouvoir rembourser aisément le prêt. Parlez à un conseiller de votre banque, de votre caisse d'épargne ou de votre société de fiducie pour avoir de l'information sur les emprunts hypothécaires et autres emprunts.

Logement

L'une des premières tâches auxquelles il faut faire face lorsqu'on s'installe dans une nouvelle région est de trouver un endroit pour vivre. Si vous avez une grande famille, il vaudrait peut-être mieux louer une maison. Certaines personnes préfèrent louer un appartement dans une maison ou dans un immeuble d'habitation. On trouve de nombreux appartements en sous-sol dans la plupart des villes et villages. Leur avantage est de vous permettre, la plupart du temps, d'avoir accès à la cour. Une personne seule peut louer une chambre dans une maison de chambres. Si vous optez pour cette solution, sachez que vous devrez généralement partager la salle de bain et la cuisine.

Il y a plusieurs facteurs à prendre en compte quand vous cherchez un bon endroit pour vivre :

- Où allez-vous travailler ou étudier ?
- Si vous n'avez pas de voiture, l'endroit est-il près des circuits d'autobus ?
- Quel prix pouvez-vous payer pour le loyer ?
- Êtes-vous à proximité d'une garderie ou des écoles ?
- Est-ce qu'un membre de votre famille a besoin d'un endroit qui offre des installations spéciales facilitant l'accessibilité ?
- Êtes-vous près de l'épicerie ?

Osez Terre-Neuve-et-Labrador !

Où chercher ?

- Parcourez la section des annonces classées des journaux locaux, tels que *Western Star* ou *The Telegram*.
- Surveillez les affiches qui annoncent des chambres ou des appartements à louer (*Vacancy* ou *For Rent*) placardées sur les maisons et les immeubles d'habitation.
- Vérifiez les annonces sur les babillards dans les épiceries, les buanderies et les centres communautaires.
- Consultez la revue *Buy and Sell* sur les articles à vendre et à acheter.

Certaines des annonces de logements à louer sont mentionnées sur des sites web. Dans le cas du journal *The Telegram*, il est possible de se rendre sur www.keyholeproperties.com et d'utiliser le code à 5 chiffres que vous trouverez dans certaines annonces. Vous trouverez aussi parfois des descriptions et des photos.

Autre chose importante à retenir : les abréviations utilisées dans les annonces. Voici les plus courantes :
W/D = laveuse/sécheuse,
U/I = commodités incluses (électricité, etc.),
F/S = réfrigérateurs et cuisinière et
POU = commodités à payer.



Rue du centre-ville de St-Jean

Photo : Gracieuseté de Newfoundland & Labrador Tourism

Recherche d'une demeure

Lorsqu'un endroit vous plaît, posez-vous les questions suivantes :

- À combien s'élève le loyer et quand doit-il être payé ?
- Les commodités sont-elles comprises dans le prix du loyer ?

Les commodités comprennent l'électricité, le gaz ou le huile (pour le chauffage et la cuisson). Parfois, le propriétaire les inclut dans le prix du loyer.

- Un contrat de location écrit est-il requis ?
- Quel genre de location est-ce ? Hebdomadaire, mensuelle ou d'une durée de 6 mois à un an ?
- À combien s'élève le dépôt en cas de dommages ?

Le « dépôt en cas de dommages » est un montant supplémentaire (d'au plus les trois quarts du loyer mensuel) que vous payez lorsque vous emménagez. Le propriétaire conserve cet argent jusqu'à ce que vous quittiez le logement. Il s'en servira pour réparer tout dommage que vous auriez pu causer. Si vous ne faites aucun dommage et que vous nettoyez l'appartement avant de partir, le propriétaire doit vous remettre la totalité du montant et les intérêts, dans les 15 jours qui suivent votre départ.

Contrat de location ou bail (*Rental Agreement*)

Si vous acceptez de louer une maison, un appartement ou une chambre, la question du contrat de location sera inévitablement soulevée. Vous devez habituellement signer un bail ou un contrat de location officiel. Il est généralement accompagné du paiement du premier mois de location et d'un dépôt de garantie (en cas de dommages). À Terre-Neuve-et-Labrador, la loi sur la location de locaux d'habitation (propriétaires et locataires) s'applique. Pour plus de détails, consultez le site gouvernemental suivant : www.gs.gov.nl.ca/cca/rt.

Lisez le contrat ou le bail attentivement et, si vous le pouvez, demandez à quelqu'un qui connaît les conditions locales de l'examiner avant de le signer. Un propriétaire peut demander un dépôt pour retenir un appartement ou une maison jusqu'à ce que vous y emménagez. Le propriétaire doit alors vous remettre un reçu indiquant que le montant sera appliqué au premier mois de loyer ou au dépôt de garantie (en cas de dommages). Il est autorisé à vous demander les renseignements suivants :

Osez Terre-Neuve-et-Labrador !

références morales, nom de l'employeur et revenu, référence concernant le crédit et nom de toutes les personnes qui vivront dans le logement loué.

L'emménagement, raccordement du téléphone et autres commodités

Que se passe-t-il si vous devez payer pour les commodités, comme le téléphone et l'électricité ? Vous devez vous faire raccorder au réseau téléphonique et demander que le service d'électricité soit mis à votre nom. Le coût de ces installations est généralement inclus dans la facture du premier mois. N'oubliez pas de consulter la section Adaptation de la région choisie pour de plus amples détails sur l'emménagement.

Électricité et huile de chauffage : afin que les services d'électricité soient mis à votre nom, communiquez avec la *Newfoundland Power* ou une entreprise locale de livraison d'huile (si c'est l'hiver et que vous avez besoin d'huile, vous voudrez peut-être en parler à votre propriétaire avant de commander).

Service téléphonique : votre facture comprendra les frais de services du réseau, du matériel et des appels interurbains. Vous recevrez une facture chaque mois. Si vous avez choisi une compagnie distincte pour les appels interurbains et les appels transocéaniques, vous recevrez aussi une facture de cette entreprise.

Les appels interurbains et transocéaniques seront facturés à la minute et peuvent être très coûteux. Il est habituellement plus économique de faire des appels interurbains et transocéaniques le soir ou les fins de semaine. Vous pouvez aussi acheter des forfaits spéciaux à prix réduit.

Vous pouvez recevoir les appels interurbains et transocéaniques gratuitement à moins que ceux-ci ne soit payables à l'arrivée (*collect call*). Dans un tel cas, le téléphoniste vous demandera si vous acceptez de payer les frais. Vous pouvez accepter ou refuser. Si vous acceptez, le prix de l'appel sera inclus dans votre prochaine facture téléphonique. Vous pouvez aussi opter pour l'achat d'une « carte téléphonique à puce » pour les appels interurbains. L'usage de ces cartes est généralement moins coûteux que le tarif ordinaire des interurbains. Les cartes à puce sont

vendues à plusieurs endroits, tels que les pharmacies, les épiceries et les dépanneurs.

Certaines personnes préfèrent se procurer un téléphone cellulaire au lieu d'une ligne résidentielle, ou en plus de cette dernière. Diverses entreprises offrent des téléphones cellulaires. Chacune a des modalités de paiement et des prix différents. Rappelez-vous que les appels interurbains à l'aide d'un cellulaire sont souvent plus coûteux qu'à partir d'un téléphone résidentiel ou d'un téléphone public.

Courrier

Dans la plupart des villes et villages, le courrier vous est livré directement à la maison ou à l'appartement. Si vous vivez dans une région sans livraison à domicile, communiquez avec le bureau de poste ou le comptoir postal local afin d'obtenir une boîte postale communautaire. Les adresses figurent dans les pages blanches de l'annuaire téléphonique sous Postes Canada (Canada Post). Vous pouvez aussi obtenir des renseignements supplémentaires sur différents aspects, tels que le tarif postal, l'expédition de colis et le changement d'adresse, sur le site www.canadapost.ca.

Collecte des déchets et recyclage

Chaque municipalité de Terre-Neuve-et-Labrador a ses règlements propres au sujet de la collecte d'ordures ménagères. En général, les déchets doivent être placés en bordure de la route, dans un grand sac de plastique. La collecte a généralement lieu une fois par semaine, un jour donné, qui est repoussé d'une journée s'il y a un congé pendant la semaine.

Si vous vivez dans un immeuble à logement, vous disposerez habituellement d'un conteneur 'Dumpster', d'une salle de collecte des ordures ou d'une chute, où vous pourrez déposer vos ordures. La plupart de ces immeubles exigent que les ordures soient aussi placées dans de grands sacs de plastique.

Le recyclage des déchets devient de plus en plus répandu. Certaines municipalités exigent que les gens utilisent des bacs de couleur pour le service de collecte des produits récupérables. D'autres en sont encore à planifier l'instauration d'un service de recyclage dans l'avenir.

Osez Terre-Neuve-et-Labrador !

Buanderie libre-service (*Laundromat*)

Si vous vivez dans un endroit où il n'y a pas de laveuse ou de sècheuse pour les vêtements, vous souhaitez certainement trouver une buanderie libre-service à proximité. La buanderie libre-service est un commerce où vous pouvez laver et sécher vos vêtements pour quelques dollars. La plupart des immeubles d'habitation ont une buanderie réservée aux locataires. Vous y trouverez des laveuses et sècheuses payantes.

Vous quittez ?

Donnez un avis – Lorsque vous prévoyez quitter la maison ou l'appartement loué, vous devez en informer votre propriétaire ou concierge. C'est ce qu'on appelle « donner un avis ». Vous devez donner un avis d'au moins un mois précédent la date prévue du déménagement. Faites-le le dernier jour du mois avant lequel vous voulez partir. Le premier jour du mois est déjà trop tard !

Nettoyage – Vous devez nettoyer la maison ou l'appartement loué avant de déménager. Nettoyez la cuisinière, le réfrigérateur, les salles de bain et les appareils d'éclairage. Vérifiez votre bail afin de savoir si vous devez nettoyer les moquettes ou les rideaux.

Annulez le service téléphonique et les commodités – Appelez la compagnie de téléphone et demandez le débranchement de votre ligne. Si vous payez l'électricité, le gaz ou le l'huile de chauffage, appelez les entreprises appropriées et demandez-leur de cesser leur service.

Changement d'adresse – Rendez-vous au bureau de poste et remplissez un formulaire de « changement d'adresse ». Le bureau de poste réacheminera votre courrier de l'ancienne à la nouvelle adresse. Ce service a un coût. Donnez votre nouvelle adresse à la banque, à votre employeur, à l'école, au régime de soins médicaux, au bureau des véhicules automobiles et à la compagnie de câblodiffusion. Appelez-les pour les informer de votre nouvelle adresse ou envoyez leur une carte postale pour changement d'adresse. Vous pouvez acheter ces cartes au bureau de poste.

Magasinage

L'alimentation

Les supermarchés constituent un moyen pratique de vous approvisionner à un même endroit en nourriture et autres articles. Les prix varient peu d'un magasin à l'autre. Il faut être prêt à comparer.

Les grandes chaînes de supermarchés ont leur propre marque maison. Ces produits sont généralement de la même qualité que d'autres marques, mais souvent moins coûteux.

De nombreux supermarchés ont aussi leur propre boulangerie et garnissent les tablettes en produits frais tous les jours. Les produits de la veille sont parfois à prix réduit et sont offerts sur une tablette ou un présentoir distinct.

La plupart des gens reçoivent des coupons par la poste ou dans les journaux et circulaires. Ces coupons peuvent vous permettre de réaliser des économies substantielles.

Alimentation en vrac

Le blé et les céréales, les aliments du petit déjeuner, les bonbons, les farines, les épices et autres produits semblables sont coûteux, principalement à cause des marques et de l'emballage. Il vaut mieux parfois acheter ces produits dans des magasins qui les offrent en vrac. Ces magasins offrent leurs produits au poids, sans emballage. Vous les trouverez dans certaines régions de la province. Vérifiez dans les pages jaunes de l'annuaire téléphonique sous la rubrique des aliments en vrac vendus au détail (*Bulk Food-Retail*), s'il y en a dans votre région.



Cuisine traditionnelle

Photo : Gracieuseté de Newfoundland & Labrador

Osez Terre-Neuve-et-Labrador !

Dépanneurs

Il y a de nombreux petits magasins dans toutes les villes et villages de la province. Le choix des produits alimentaires y est limité et les prix sont plus élevés que dans les grands magasins. Les dépanneurs vendent surtout des aliments à grignoter et des produits tels les cigarettes et la bière.

Marchés publics

Il existe un certain nombre de petits marchés publics dans la province. Ils sont habituellement situés dans les centres urbains ou à proximité. Ils sont ouverts seulement en été et à l'automne. Les produits y sont frais et les prix généralement plus élevés que dans les magasins.

Vêtements, ameublement et produits ménagers

Il y a beaucoup d'endroits où il est possible de trouver des vêtements, des meubles et des produits ménagers. Les magasins à rayons, les magasins spécialisés et les friperies ou commerces d'articles d'occasion sont de bons points de départ.

Magasins à rayons multiples

Si vous avez un budget à respecter, les grands magasins constituent un bon endroit pour faire vos achats. Ils offrent une large gamme de produits, soit vêtements, accessoires pour la cuisine et la salle de bain, produits électroniques et quelques articles d'ameublement. Pour connaître la succursale la plus près de chez vous, consultez la rubrique des magasins à rayons multiples (*Department Stores*) des pages jaunes.

Magasins spécialisés

Il existe des magasins spécialisés de vêtements, d'ameublement et d'appareils électroménagers. Le meilleur moyen de les trouver est de consulter les pages jaunes sous la rubrique des vêtements (*Clothes*), de l'ameublement (*Furniture*) ou des appareils électroménagers (*Appliances*).

Magasins d'articles d'occasion

L'achat d'articles usagés est un moyen moins coûteux d'acheter par exemple des appareils électroménagers, des meubles et des vêtements. Si vous cherchez des appareils électroménagers ou des meubles d'occasion, consultez la section des annonces classées de votre journal local ou une revue d'articles d'occasion à vendre.



Maison de St-Jean

Photo : Véronique Lavoie

Aperçu du coût de la vie dans la province

En dollars canadien

Prix moyen d'une maison à trois chambres à coucher	167 000 \$
Impôts fonciers moyens annuels	1 400 \$
Prix moyen d'un loyer (appartement à deux chambres à coucher)	875 \$
Coûts moyens d'électricité par année	1 860 \$
Coûts moyens de chauffage par année	1 600 \$
Coût moyen d'épicerie par semaine (famille de quatre)	290 \$

Voitures et conduite

On trouve des bureaux d'examen du permis de conduire dans différentes régions de la province. Dans les régions éloignées, les examinateurs font des visites périodiques, selon un calendrier établi. Vous pouvez obtenir de l'information sur ces visites en communiquant avec le bureau régional de votre secteur.

Première étape : exigences

Vous devez avoir au moins 16 ans pour demander un permis de conduire de novice (niveau 1). Un parent ou un gardien doit donner sa permission si vous avez moins de 19 ans. Votre demande doit être accompagnée de deux pièces d'identité. Au moins l'une d'entre elle doit être l'original d'un document principal.

Deuxième étape : examen écrit

Vous devez passer un examen écrit qui comporte des questions au sujet du code de la route, de la prudence au volant et de la connaissance des panneaux de signalisation routière. La note de passage est de 85 %. Afin de vous préparer à l'examen, vous devez vous procurer le guide de l'usager de la route (*Road Users Manual*) au coût de 2 \$ plus TVH. Vous pouvez également le télécharger à partir d'Internet. Après avoir étudié la matière, vous pouvez prendre rendez-vous pour passer l'examen écrit. Vous devrez également vous soumettre à un examen de la vue qui aura lieu dans le même immeuble que l'examen écrit.

Troisième étape : permis d'apprenti – Niveau 1

Si vous réussissez l'examen écrit et l'examen de la vue, on vous remettra un permis d'apprenti. Vous pouvez maintenant conduire une voiture à certaines conditions :

- vous devez être accompagné d'un conducteur titulaire de permis;
- vous devez installer une affiche dans la lunette arrière indiquant que vous êtes un apprenti (*Novice driver*);
- vous ne pouvez conduire entre minuit et 5 h du matin.

Il y a certaines autres restrictions que vous trouverez sur le site Web de la Division de l'immatriculation des véhicules automobiles.

Quatrième étape : examen sur route

Vous pouvez faire une demande d'examen sur route après 12 mois (huit mois si vous avez suivi et réussi le cours de conduite automobile).

Vous devez prendre rendez-vous pour obtenir une date et une heure d'examen. Votre véhicule fera l'objet d'une vérification mécanique le jour de l'examen sur route. Vous devrez également présenter les documents suivants :

- le reçu relatif au paiement des droits de l'examen sur route (essayez de ne pas attendre au jour du rendez-vous pour payer les droits d'examen, car cela cause des délais de traitement du reçu et pourrait entraîner l'annulation du rendez-vous);
- un permis de conduire valide de niveau 1, classe 5 ou 6;
- les preuves d'assurance et d'immatriculation du véhicule avec lequel vous devez passer l'examen sur route.

Cinquième étape : permis d'apprenti – Niveau 2

Une personne qui a réussi l'examen sur route peut conduire un véhicule pendant 12 mois aux conditions suivantes :

- être accompagnée d'un conducteur titulaire de permis entre minuit et 5 h;
- continuer d'afficher le panneau de conducteur novice (*Novice Driver*).

Sixième étape : permis de conduire ordinaire de classe 5

Vous recevrez automatiquement votre permis de conduire de classe 5 par la poste après les 12 mois au niveau 2 si vous n'avez aucune infraction au code de la route à votre dossier.

Conducteurs expérimentés d'autres pays : vous devez échanger votre permis de conduire existant contre celui de Terre-Neuve-et-Labrador dans les trois mois suivant votre arrivée dans la province. Les règles pour l'obtention d'un permis local sont différentes.

Si vous venez d'une autre province ou d'un territoire du Canada ou encore des États-Unis, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Suisse ou du Royaume-Uni, vous pouvez échanger votre permis contre celui de Terre-Neuve-et-Labrador sans avoir

à subir d'examen écrit, d'examen de la vue ou d'examen sur route si :

- vous avez au moins 17 ans;
- votre permis actuel est valide (il n'a pas été suspendu, annulé ou révoqué);
- votre permis est expiré depuis moins de 5 ans.

Les autres conducteurs qui viennent résider dans la province devront faire évaluer leur expérience par rapport au système de Terre-Neuve-et-Labrador et seront affectés à l'étape appropriée. L'âge, l'expérience de conduite et le permis détenu détermineront le classement.

Si vous venez d'un **autre pays que** les États-Unis, l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse ou le Royaume-Uni, vous devez faire une demande comme un nouveau conducteur. Votre expérience de conduite sera reconnue si :

- vous avez au moins 16 ans;
- vous avez passé avec succès un examen écrit, un examen de la vue et un examen sur route;
- vous avez été titulaire d'un permis pendant un certain temps.

L'information sur le permis de conduire que fournit le présent guide est limitée par l'espace. Il est important de visiter un bureau de la Division de l'immatriculation des véhicules automobiles afin d'obtenir tous les renseignements ou de consulter le site Web à www.gs.gov.nl.ca/gs/mr/dl.stm.

Important à savoir

Un propriétaire de véhicule doit disposer d'un permis d'immatriculation de véhicule en plus de son permis de conduire. Vous devez avoir avec vous votre permis d'immatriculation chaque fois que vous conduisez votre véhicule. Si vous êtes arrêté par la police lors d'un contrôle routier de routine, vous devrez présenter votre permis de conduire et votre permis d'immatriculation de véhicule.

Panneaux de signalisation routière

Tous les panneaux de signalisation routière visent à aider les automobilistes à conduire prudemment. La signification des panneaux ne change pas. Vous les verrez à différents endroits. Ils peuvent être suspendus, fixés à des panneaux au-dessus de la route, à des poteaux en bordure de la route ou peints directement sur la chaussée.

7. Santé

Assurance médicale publique

Chaque province du Canada doit financer ses soins de santé. Le régime d'assurance médicale publique (*Medical Care Plan ou MCP*) inclut le coût des visites chez le médecin de tous les résidents de la province.

Les citoyens admissibles se divisent en quatre groupes :

- Citoyens canadiens
- Immigrants reçus
- Travailleurs étrangers
- Étudiants étrangers

De façon générale, le MCP couvre les services médicaux suivants :

- Visites au cabinet du médecin ou à l'hôpital (dans certains cas peut inclure les visites à domicile)
- Opérations et traitement connexe, y compris l'anesthésie
- Les traitements avant et après une opération
- Les soins de maternité
- Les services de radiographie
- Certaines opérations dentaires devant être effectuées dans un hôpital par un dentiste ou un chirurgien dentaire

Tous les résidents de la province de Terre-Neuve-et-Labrador doivent détenir une carte MCP.

Protection par le MCP des étudiants étrangers

En 2007, le gouvernement provincial a étendu la protection du régime de soins de santé aux étudiants étrangers qui font des études postsecondaires dans la province. Le régime s'applique à tout étudiant étranger à qui est délivré un permis d'études par CIC avant son entrée au pays. L'étudiant doit fréquenter un établissement d'enseignement pendant une période d'au moins 12 mois. Les soins de santé des personnes à charge de l'étudiant seront aussi couverts.

Osez Terre-Neuve-et-Labrador!

Recherche d'un médecin de famille

Comment trouver un médecin de famille ?

- Demandez à des amis, à des voisins, ou à d'autres personnes dans votre quartier.
- Consultez les pages jaunes de l'annuaire téléphonique sous la rubrique des médecins et chirurgiens (*Physicians and Surgeons*).
- Appelez le ministère de la Santé et des Services communautaires au (709) 729-4984 qui offre un service automatisé à l'échelle de la province en donnant la liste des médecins qui acceptent de nouveaux patients en plus d'une foule d'autres renseignements utiles.

Essayez de trouver un médecin ou une clinique près de chez vous et appelez pour obtenir un rendez-vous. Le réceptionniste vous dira si le médecin accepte de nouveaux patients. Il est important d'apporter votre carte MCP. Sans elle, vous devrez payer pour les services.

Urgences médicales

Si vous avez une urgence médicale, vous devez vous rendre au service d'urgence d'un hôpital. Bon nombre d'entre eux sont ouverts 24 heures sur 24. S'il vous faut un interprète, il serait utile de vous faire accompagner par un ami ou un membre de la famille qui parle anglais.

Service d'ambulance

Lorsqu'il vous faut une ambulance, composez le 911 ou le numéro de téléphone d'urgence pour votre région qui se trouve généralement au début de l'annuaire téléphonique. Demandez une ambulance. Elle vous emmènera au service d'urgence. **Le régime MCP n'inclut pas le coût du service d'ambulance.** Si vous allez à l'hôpital en ambulance, vous devrez payer le service, mais le paiement ne sera pas exigé immédiatement.

Cliniques sans rendez-vous

Lorsqu'une personne n'a pas de médecin de famille ou si un problème médical survient pendant la journée ou la fin de semaine, il vaut mieux se rendre à une clinique sans rendez-vous. Ces cliniques ne disposent cependant pas de votre dossier médical et le traitement qu'elles peuvent vous donner est limité.

Service en français

Vous pouvez vous procurer le **Répertoire des fournisseurs de services de santé** en français de Terre-Neuve-et-Labrador par le biais votre association locale ou en télécharger une version directement du site www.francotnl.ca.



Info-santé

Si vous avez besoin de conseils au sujet d'un problème médical ou d'une situation qui vous inquiète, composez le **1-888-709-2929** qui donne accès au service Info-santé de Terre-Neuve-et-Labrador. Un infirmier autorisé vous aidera à évaluer la situation et à prendre une décision éclairée. Les infirmiers parlent anglais et français. Si vous ne parlez pas très bien l'une de ces langues, demandez à un interprète de vous aider.

1-888-709-2929

TTY: 1-888-709-3555 • Service bilingue

Your Health. Your Call.

Services de santé publique

La santé publique, y compris les programmes de santé touchant les mères et les enfants, est généralement administrée par les conseils de santé régionaux. Il peut donc y avoir certaines différences dans les services offerts. Cependant, tous les conseils offrent les services suivants :

- Information et soutien concernant la grossesse, la naissance et le rôle parental initial
- Programme Partir du bon pied (soutien pour le nouveau-né, les enfants et leur famille)
- Soutien à l'allaitement
- Cliniques pédiatriques
- Médecine scolaire
- Immunisation pour enfants et adultes
- Développement des enfants et des jeunes
- Santé en matière de sexualité / reproduction
- Consultation et tests VIH
- Vieillir en santé
- Services aux enfants, aux jeunes et aux familles
- Services de soins des enfants et d'intervention

L'éventail de professionnels qui s'occupent de ces nombreux services est très large. Il comprend des infirmiers, des travailleurs sociaux, des psychologues, des diététiciens et de nombreux autres intervenants aux antécédents différents.



Photo : G Bilodeau

Obtenir de l'aide

Où obtenir de l'aide ?

Des organismes privés et des bureaux gouvernementaux de Terre-Neuve-et-Labrador peuvent vous aider de nombreuses façons. Vous pouvez communiquer avec un service d'aiguillage de votre collectivité afin de trouver une organisation privée, sans but lucratif ou gouvernementale qui pourra vous aider. Les coordonnées de la section des services communautaires (*Community Services*) se trouvent à la première page de l'annuaire téléphonique.

En outre, l'*Association for New Canadians* compte parmi les membres de son personnel un travailleur social qui peut vous donner des conseils, de l'information et vous orienter au besoin.

Aide aux familles

Au Canada, les parents sont responsables de leurs enfants, en vertu de la loi, jusqu'à ce que ceux-ci atteignent l'âge de 19 ans. Le gouvernement a des travailleurs sociaux pour aider les familles qui ont des difficultés. Consultez la section du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador dans les pages bleues de l'annuaire téléphonique sous la rubrique des programmes pour les enfants, les jeunes et les familles (*Child, Youth, and Family Programs*).

Aide à la jeunesse

Il existe, dans de nombreuses collectivités, des organismes qui ont des conseillers spéciaux dont le rôle est d'aider les jeunes. Ils peuvent donner de l'aide et des conseils au sujet de la grossesse, des drogues, des maladies transmissibles sexuellement et d'autres problèmes. Communiquez avec le bureau le plus proche de Santé et Services communautaires. Le numéro figure sur la première page de votre annuaire téléphonique, sous la rubrique des services communautaires (*Community Services*).

Santé mentale, alcool et drogue

Pour obtenir de l'aide en cas de problèmes de santé mentale, de drogue ou d'alcool, communiquez avec Santé et Services communautaires. Vous trouverez le numéro à la première page de votre annuaire téléphonique.

Osez Terre-Neuve-et-Labrador !

Voies de fait

Les voies de fait sont interdites par la loi. Quelqu'un qui vous frappe ou vous blesse est coupable de voies de fait. Si une personne déclare qu'elle vous frappera ou vous blessera, elle est coupable de voies de fait. Appelez la police si vous en êtes victime.

Vous êtes victime d'agression sexuelle ? Appelez un centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle. On pourra vous y donner de l'information et des conseils. Le numéro de téléphone de ces centres figure à la première page de votre annuaire, sous la rubrique des services communautaires (*Community Services*). Vous pouvez aussi appeler la police.

Bureau provincial des services aux victimes

Services aux victimes
315, rue Duckworth
C.P. 8700
St-Jean, NL A1B 4J6
Tél. : (709) 729-0900

8. Économie et emploi

Économie

Beaucoup de gens travaillent dans des domaines tels que les services gouvernementaux, l'enseignement, la vente au détail et les services de soutien du secteur manufacturier, de l'exploitation minière et de la pêche. La transformation du poisson et la fabrication de produits en bois sont d'importantes industries. On trouve de grandes usines de papier à Grand Falls et à Corner Brook. Depuis le milieu des années 1990, le tourisme est devenu un grand secteur de l'économie.



Photo : Gracieuseté de Newfoundland & Labrador Tourism

Le Labrador est riche en ressources minières (fer, cuivre, or, pétrole, gaz naturel, nickel et cobalt), en bois d'œuvre et en hydroélectricité. L'exploitation des grandes réserves de fer dans la partie sud-ouest a commencé vers les années 1950. La province fournit à peu près la moitié du minerai de fer du Canada. Il y a une importante centrale hydroélectrique à Churchill Falls. Les champs pétrolifères, découverts au large des côtes de Terre-Neuve, ont commencé à produire en 1997. Consultez la section francophone pour de plus amples détails sur l'économie locale.



Photo : C. Couturier, Marine Institute

Emploi

La plupart des organismes d'établissement ont des programmes et des services spécialisés conçus pour aider les immigrants à trouver un emploi. L'*Association for New Canadians* dispose de programmes de soutien à l'emploi, financés par Service Canada et le ministère provincial des Ressources humaines, du Travail et de l'Emploi. La division de l'ANC, connue sous le nom de *Acquiring Experience: Integrating Skills (AXIS)* (acquérir de l'expérience – intégrer les compétences), offre ces programmes de soutien ainsi qu'un ensemble de cours et de services destinés aux professionnels et aux gens de métier qui ont obtenu leurs diplômes et acquis leurs compétences à l'étranger.

AXIS

Tél. : (709) 579-1780

Courriel : eap@nfld.net

Osez Terre-Neuve-et-Labrador!

Les cours et les services sont conçus pour répondre aux besoins uniques des immigrants et comprennent ce qui suit :

- Rudiments professionnels
- Transitions stratégiques et partenariats d'emploi
- Ateliers – Connexions professionnelles
- Formation linguistique axée sur l'emploi
- Séminaires sur la préparation de son dossier professionnel
- Épreuve d'anglais, langue étrangère et d'anglais en communications internationales [*Test of English as a Foreign Language (TOEFL)* et *Test of English for International Communications (TOEIC)*]

Voici quelques services complémentaires :

- Accès au centre de ressources d'apprentissage / laboratoire informatique
- Facilitation de l'évaluation des titres de compétence / évaluation des acquis
- Séminaires de préparation à l'université
- Liaison avec les employeurs
- Services de soutien à la mise sur pied d'entreprise

Où chercher un emploi ?

Il y a plusieurs façons de chercher un emploi. Votre première ressource devrait être l'*Association for New Canadians* qui peut vous apporter le soutien et l'aide nécessaires pour connaître les possibilités d'emploi.

Vous pouvez aussi vous rendre au bureau local du Centre Service Canada pour y consulter les listes d'emplois informatisées.

La section carrières et professions et les annonces classées des journaux locaux font également partie des ressources importantes. Vous pouvez informer les gens autour de vous que vous cherchez un emploi.

De nombreuses entreprises placent simplement une affiche dans leur vitrine (*Help Wanted*) – c'est la méthode la plus couramment utilisée par les restaurants et les dépanneurs.



Exemple d'offres d'emploi dans le *Telegram*.

Consultez aussi les babillards dans votre localité ou présentez une demande au service des ressources humaines des hôpitaux, des hôtels et des grandes entreprises. Enfin, vous pouvez téléphoner à une entreprise ou vous y rendre. Plusieurs ont des emplois vacants, mais ne les annoncent pas. Consultez les pages jaunes de l'annuaire téléphonique afin de savoir où aller. Par exemple, si vous êtes un mécanicien d'automobiles, recherchez la rubrique de réparation et entretien d'automobiles (*Automobile Repairing and Service*).

Pour vous aider dans vos recherches et en connaître davantage sur le marché du travail dans la province, visitez le site du marché du travail et des possibilités de carrière (*Labour Market & Career Information for Newfoundland and Labrador*) à l'adresse www.lmiworks.nl.ca. Vous trouverez de l'information sur les associations et ordres professionnels, les associations d'industries, les chambres de commerce, etc. De plus, ce site offre une section spécifique aux immigrants et nouveaux arrivants dans la province.

Marché du travail

Certificat de bonne conduite

Un certificat de bonne conduite est une déclaration fournie par un corps policier à l'effet que vous n'avez pas de dossier criminel ou que vous ne faites pas l'objet d'une enquête criminelle. Certains employeurs exigent ce genre de certificat. Si vous vivez dans le nord-est de la presqu'île Avalon, à Corner Brook ou à Labrador City, communiquez avec la *Royal Newfoundland Constabulary*. Si vous demeurez dans une autre partie de la province, communiquez avec le détachement local de la Gendarmerie royale du Canada.

Osez Terre-Neuve-et-Labrador !

Normes du travail

À Terre-Neuve-et-Labrador, diverses lois protègent les travailleurs, la plus importante étant la *Loi sur les normes du travail (Labour Standards Act)*. Si votre employeur ne respecte pas ces lois, parlez-lui-en. Si vous êtes syndiqué, parlez-en à votre délégué syndical. Si le problème persiste, communiquez avec la *Division des relations de travail*. Pour joindre ses bureaux, reportez-vous à la fin du présent chapitre où vous trouverez les coordonnées.

Salaire minimum

Le salaire minimum à Terre-Neuve-et-Labrador est de 8 \$ l'heure (avril 2008).

Retenues à la source

Les employeurs doivent retenir certaines sommes de votre chèque de paie aux fins suivantes :

Régime de pensions du Canada (RPC) – Vous cotisez à ce régime tous les mois, lorsque vous travaillez. À votre retraite, vous pourriez recevoir une pension du gouvernement.

Assurance-emploi (a.-e.) – Vous cotisez aussi à ce régime tous les mois, lorsque vous travaillez. Si vous perdez votre emploi, vous pourriez recevoir des prestations d'emploi pendant que vous cherchez un autre emploi.

Impôt sur le revenu – Cet argent aide les gouvernements fédéral et provincial à payer leurs dépenses.

Avantages imposables – Il se peut que votre employeur vous offre certains avantages (par exemple, un régime collectif d'assurance-vie, un régime de soins de santé, un régime d'assurance dentaire ou un régime de retraite) qui sont imposables. La valeur de ces avantages est retenue de votre chèque de paie.

Cotisations syndicales – Si vous êtes syndiqué et que le syndicat a conclu une convention avec votre employeur, un montant d'argent sera retenu de votre chèque de paie pour les cotisations syndicales.

Retenues facultatives – Votre employeur peut retenir des sommes additionnelles si vous lui donnez la permission de le faire. Par exemple, vous pourriez avoir décidé de faire un don de charité au moyen de retenues salariales.

Adhérer au syndicat

Un syndicat est un groupe d'employés qui s'unissent pour discuter des conditions de travail et des salaires avec l'employeur. Dans certains milieux de travail, tous les employés doivent faire partie du syndicat. Toutefois, il arrive que certains nouveaux employés doivent attendre une certaine période avant d'être admissible à faire partie du syndicat.

Vacances

Si vous êtes employé depuis au moins un an, vous avez droit à un minimum de deux semaines de vacances payées. Si, toutefois, vous quittez votre emploi avant de prendre vos vacances, votre employeur doit vous remettre l'argent mis de côté pour vos vacances.

Jours fériés publics

Lorsqu'un employé travaille pendant un jour férié public obligatoire, il a droit à un taux correspondant au double du taux ordinaire pour les heures de travail du jour férié ou à une journée de congé additionnelle payée dans les 30 jours ou encore, à une journée de vacances additionnelle.

Si l'employé doit travailler moins d'heures pendant le jour férié qu'il ne travaillerait normalement, l'employeur doit payer l'employé au taux ordinaire pour les heures réelles de travail plus le salaire d'une journée ordinaire.

La *Loi sur la fermeture des magasins* de la province (*Shop Closing Act*) vise non seulement à établir les heures de fermeture des magasins, mais aussi à interdire la conduite du commerce de détail durant certains jours fériés, à quelques exceptions près (p. ex., les épiciers de quartier, les pharmacies, les commerces dans les zones touristiques).

La province observe 10 jours de congés fériés, mais seulement six d'entre eux (identifiés par *) sont des journées obligatoires que les employeurs doivent payer aux employés.

- Jour de l'An* (1^{er} janvier)
- Vendredi Saint* (mars ou avril)
- Dimanche de Pâques (mars ou avril)
- Jour de la Reine Victoria (mai)
- Fête du Canada / Jour du Souvenir de Terre-Neuve-et-Labrador* (1^{er} juillet)
- Fête du Travail* (septembre)

Osez Terre-Neuve-et-Labrador !

- Jour du Souvenir* (11 novembre)
- Fête de l'Action de grâce (octobre)
- Noël* (25 Décembre)
- Lendemain de Noël (26 décembre)

En plus de la liste mentionnée ci-dessus, *The Shop Closing Act* observe les jours suivants :

- À St-Jean : *Regatta Day*
- À Harbour Grace : *Regatta Day*
- Dans les autres municipalités, un jour férié est déterminé par le conseil municipal.

Perte d'emploi

Si vous êtes mis à pied après avoir travaillé pendant au moins trois mois, votre employeur doit vous verser une semaine de salaire ou vous donner une semaine de préavis. Si vous avez travaillé pendant un an, votre employeur doit vous verser deux semaines de salaire ou vous donner deux semaines d'avis avant la mise à pied.

Si votre employeur vous congédie pour un motif valable (par exemple pour conduite grave ou une autre faute), il n'a pas à vous payer ni même à vous donner de préavis. Si vous croyez que votre employeur vous a congédié injustement, vous pouvez déposer une plainte auprès du bureau local de la Division des normes du travail. Quand vous quittez un emploi, votre employeur doit vous remettre un relevé d'emploi. Vous aurez besoin de ce document pour faire une demande d'assurance-emploi. Il est possible que vous n'avez pas droit à l'assurance-emploi si vous avez été congédié, si vous avez quitté votre emploi ou si vous n'avez pas travaillé suffisamment longtemps pour y être admissible.

Commission de la santé et sécurité au travail (WHSCC)

La Commission de la santé et sécurité au travail (*Workers Health & Safety Compensation Commission* (WHSCC)) est un régime d'assurance sans égard à la faute qui préconise des lieux de travail sécuritaires et sains, fournit des programmes de reprise du travail et une juste indemnisation aux travailleurs blessés et aux personnes à leur charge. Cela signifie que si vous êtes blessé au travail et incapable de reprendre le travail, la WHSCC vous versera une partie de votre salaire d'origine et vous aidera à vous préparer à retourner sur le marché du travail.

Personnes-ressources

Organisme des relations du travail : la Division des relations du travail et la Division de normes du travail sont accessibles dans les mêmes bureaux. Vous pouvez les joindre aux adresses suivantes :

Division des relations du travail

3^e étage, immeuble Beothuck
20 Crosbie Place
C.P. 8700
St-Jean, NL A1B 4J6
Tél. : (709) 729-2711
Courriel : labour@gov.nl.ca

Division des normes du travail

Tél. : (709) 729-2743 / 729-2742
Sans frais : 1-877-563-1063
Courriel : labourstandards@gov.nl.ca

Workers Health & Safety Compensation Commission (WHSCC)

Tél. : (709) 778-1000
Sans frais : 1-800-563-9000



Centre scolaire et communautaire Ste-Anne
Photo : ARCO



Photo : HuVo

9. Éducation et services de garde

L'information sur les services préscolaires (prématernelle) se trouve sous Services de garde mentionné plus loin.

Éducation

Écoles primaires, élémentaires et secondaires

Tous les enfants de Terre-Neuve-et-Labrador âgés entre 5 et 16 ans doivent aller à l'école. L'école publique est gratuite. Les enfants commencent l'école vers l'âge d'environ 5 ans et la plupart des étudiants finissent leurs études secondaires vers l'âge de 18 ans, mais certains y restent plus longtemps.

La première année d'école est la maternelle. L'école primaire (de la 1^{re} à la 3^e année), l'école élémentaire (de la 4^e à la 6^e année), l'école secondaire de premier cycle (de la 7^e à la 9^e année) et l'école secondaire de deuxième cycle (de la 10^e à la 12^e année) commencent normalement entre 8 h 30 et 9 h et se terminent entre 14 h 30 et 15 h.

La province est divisée en cinq districts scolaires : Labrador, Ouest, Centre, Est et le système scolaire français appelé Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador. Les conseils de district gèrent les activités quotidiennes des écoles de leur secteur.

Outre les cinq principaux districts, la province compte aussi sept écoles privées.



Photo : CSFP

Écoles françaises de Terre-Neuve-et-Labrador

Le Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador (CSFP) gère les cinq écoles françaises de la province. Le CSFP s'engage à offrir un programme d'éducation en français axé sur la qualité des résultats et sur le développement de la langue et de la culture. Le CSFP offre un programme scolaire approuvé par le ministère de l'Éducation de Terre-Neuve-et-Labrador, une éducation qui se classe parmi les meilleures de la province et de petits groupes dans une atmosphère chaleureuse et propice à l'apprentissage.

Voici le portrait des écoles françaises en 2007 :

École	Lieu	Élèves	Niveaux
St-Jean			
École des Grands-Vents	Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents	62	M - 12 ^e année
Port-au-Port			
École Notre-Dame-du-Cap	Cap St-Georges	54	M - 8 ^e année
École Sainte-Anne	Centre scolaire et communautaire Sainte Anne de La Grand'Terre	82	M - 12 ^e année
Labrador			
Centre éducatif l'Envol	Labrador City	31	M - 12 ^e année
École Boréale	Happy Valley-Goose Bay	22	M - 7 ^e année

* M = Maternelle

Plusieurs de ces écoles offrent des services d'après-école, de prématernelle ou d'aide aux devoirs. Pour obtenir tous les renseignements sur chacune des écoles françaises et leurs services, consultez la section régionale de votre communauté francophone.

En français, In French,
s'il vous plaît!

Osez Terre-Neuve-et-Labrador !

Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador

65, chemin Ridge

St-Jean, NL A1B 4P5

Tél. : (709) 722-6324 ou 1-888-794-6324

Courriel : conseil@csfp.nl.ca

Site Web : www.csfp.nl.ca

Admission pour l'éducation et les services de garde en français

Dans la province, il existe des critères pour inscrire un enfant dans une école française. Il est très important de vérifier auprès du CSFP pour savoir si votre enfant est admissible à l'une des écoles françaises. Les services de garde en français (prématernelle et garderie) utilisent des critères similaires pour l'admission des enfants.

Inscription d'un enfant à l'école publique

Afin d'inscrire un enfant à l'école publique, communiquez avec le bureau local du conseil scolaire ou demandez à l'école la plus près de chez vous. Dans la province, les enfants vont habituellement à l'école la plus proche de leur domicile.

Afin d'en savoir plus sur les écoles, y compris les écoles privées, consultez le site suivant : www.ed.gov.nl.ca/edu/k12/schools.htm. Vous y trouverez le nom et l'adresse des écoles ainsi que leur courriel et le nom de leur directeur. Vous obtiendrez également le nom des membres des conseils scolaires. Cette information est importante si vous voulez connaître les programmes offerts pour les enfants ayant des besoins particuliers, une déficience ou d'autres troubles d'apprentissage.

Pour de plus amples renseignements sur les services scolaires, consultez la section francophone de la région choisie.



Photo : CSFP

L'anglais, langue seconde

L'anglais, langue seconde (ALS), de la maternelle à la 12^e année, est administrée par les districts scolaires. Chaque district a des enseignants qui ont été formés en anglais, langue seconde. Lorsqu'un enfant ayant besoin d'un appui en ALS s'inscrit dans une école, le directeur demande l'accès à cet appui. S'il n'y a qu'un seul enfant ou très peu d'enfants, il faudra du temps pour l'affectation de cette forme d'appui.

Il est conseillé de parler à un conseiller de l'ANC à propos du choix de l'école. Si ce n'est pas possible, consultez un conseiller de l'école située à proximité de chez vous.

Études postsecondaires

Il n'y a qu'une seule université et un collège public à Terre-Neuve-et-Labrador (*Memorial University* et *College of the North Atlantic*). Ces deux établissements ont un réseau de campus disséminés dans la province. Vous trouverez aussi de nombreux collèges privés. De façon générale, la plupart des établissements exigent une preuve de maîtrise de l'anglais pour l'admission à leurs programmes. Cette preuve peut être habituellement une note minimale à un examen d'anglais en tant que langue étrangère (*Test of English as a Foreign Language* ou TOEFL). D'autres épreuves telles l'épreuve internationale de la langue anglaise (*International English Language Testing System* ou IELTS) ou l'évaluation canadienne de l'anglais comme langue de la scolarité (*Canadian Academic English Language Assessment* ou CAEL) sont des équivalents acceptables. Il vaut mieux se

Osez Terre-Neuve-et-Labrador !

renseigner auprès du bureau du registraire de l'établissement auquel vous voulez présenter une demande.

Memorial University (www.mun.ca) est la plus grande université de la région du Canada atlantique. Elle comprend les campus régionaux suivants : campus principal à St-Jean; *Fisheries and Marine Institute* à St-Jean; *Sir Wilfred Grenfell College* à Corner Brook; un campus avec résidences à Harlow, en Angleterre; l'Institut Frecker à Saint-Pierre et le *Labrador Institute*.

Le *Sir Wilfred Grenfell College* (www.swgc.mun.ca) offre les cours suivants : la première année de tous les programmes offerts par *Memorial University* (sauf en musique); la première ou les deux premières années de la plupart des programmes menant à un diplôme d'études universitaires professionnelles et non professionnelles ainsi que les quatre années du baccalauréat en beaux-arts (arts visuels ou théâtre), du baccalauréat ès arts et du baccalauréat ès sciences.

Le *Fisheries and Marine Institute* (www.mi.mun.ca) offre des programmes d'études dans les domaines des pêches, des sciences et de la technologie marine.

Le *College of the North Atlantic* (www.cna.nl.ca) propose plus d'une centaine de programmes d'études à temps plein menant à un certificat, un diplôme et un diplôme d'études avancées sans compter plus de 300 cours à temps partiel en culture générale, en arts appliqués, en affaires, en technologies de l'information, en techniques du génie, en techniques industrielles, en sciences de la santé, en tourisme et en ressources naturelles. Ces programmes et ces cours sont dispensés dans les 17 campus de la province. De plus, le collège offre un certain nombre de programmes et d'initiatives d'extension des services à la communauté. Ainsi, tous les campus offrent une formation de base des adultes (FBA) à un niveau quelconque. En outre, un programme complet de transition collégiale en arts et sciences a été conçu pour les diplômés du secondaire et de la formation de base des adultes qui souhaitent améliorer leur compétences liées à l'employabilité et pour ceux à qui il manque soit des cours de culture générale soit la note requise pour être admis dans un programme d'études postsecondaires de leur choix.

Enseignement postsecondaire en français

Memorial University de St-Jean (MUN) possède un département d'études françaises et hispaniques. Il est aussi possible de suivre des cours à distance avec l'Université Sainte-Anne (www.usainteanne.ca) de la Nouvelle-Écosse. Cette université offre des programmes en ligne sur Internet. Elle offre présentement trois programmes en ligne : Entrepreneurship et la petite entreprise, Techniques d'intervention en tourisme et Gestion des organismes à but non lucratif. Ces trois programmes sont accessibles à tous les francophones et Acadiens du Canada. D'autres programmes universitaires en lignes sont offerts par les universités des autres provinces canadiennes :

- Nouvelle-Écosse : Collège de l'Acadie et Université Sainte-Anne
- Nouveau-Brunswick : CCNB de Bathurst, CCNB de Campbellton, CCNB de Dieppe, CCNB d'Edmonston et l'Université de Moncton.

Il est aussi possible d'aller étudier dans une autre province canadienne pour poursuivre des études postsecondaire en français.

Collèges de métiers privés

Il y a environ 27 collèges de métiers privés à Terre-Neuve-et-Labrador. Plus de 175 programmes y sont dispensés, allant de la soudure aux études informatiques. Les programmes sont approuvés par le ministère de l'Éducation et reconnus par les organismes de réglementation pertinents de sorte que les étudiants reçoivent un diplôme reconnu. Vous trouverez la liste des collèges accrédités sur le site Web du ministère de l'Éducation : www.ed.gov.nl.ca/edu/dir/dept/pti.htm.

Autres services en éducation

Canadian Parents for French

La branche *Canadian Parents for French Newfoundland and Labrador* du réseau national *Canadians Parents for French* (CPF) travaille à la promotion de la qualité de l'enseignement du français et des programmes d'immersion française : www.cpf.nfld.net.

Osez Terre-Neuve-et-Labrador!

Anglais, langue seconde (adultes)

La plupart des organismes d'établissement ont en place des programmes et services conçus pour aider les immigrants à acquérir la maîtrise de la langue anglaise.

L'*Association for New Canadians* offre des cours d'anglais, langue seconde, grâce à des fonds reçus du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada dans ses locaux situés sur Smithville Crescent, à St-Jean. De plus, elle dispense des cours d'anglais, langue seconde, à différents endroits de la province, selon les besoins, dans le cadre de son programme de tuteurs mobiles. Ces programmes sont offerts gratuitement aux résidents permanents.

Bibliothèques

Le Conseil provincial de l'information et des ressources documentaires (*Provincial Information and Library Resources Board*) s'occupe de fournir les services de bibliothèques publiques à Terre-Neuve-et-Labrador. Il s'agit d'un conseil indépendant, établi par le gouvernement provincial, qui administre 96 bibliothèques dans l'ensemble de la province.

Une des priorités des bibliothèques provinciales est d'assurer un accès gratuit à Internet.

Pour de plus amples renseignements sur les bibliothèques d'une des régions francophones, consultez la section **Communication** de votre région.

Services de garde et prématernelle

Catégories de services de gardes d'enfants

Les parents qui travaillent ou étudient ont parfois besoin de quelqu'un pour garder leurs enfants. Si vous n'avez pas d'ami ou de parent qui peut prendre soin de vos enfants, vous avez à votre disposition différents choix de services de garde d'enfants.

Parfois, une gardienne peut s'occuper des enfants au foyer. Cette personne peut garder votre enfant toute la journée ou pour une plus courte période.

Une garderie en milieu familial s'occupe des bébés et des jeunes enfants. Ce service est assuré au domicile de la personne qui garde les enfants. Vous pouvez y amener votre enfant tous les jours.

Une garderie accréditée est souvent située dans une école, une église ou un centre communautaire. Les éducateurs ont une formation particulière. Ces garderies s'occupent des enfants et parfois des bébés. Elles sont ouvertes toutes la journée.

Un centre préscolaire (prématernelle) organise des activités d'apprentissage et des jeux pour les enfants, trois heures par jour ou moins. Ces programmes ciblent habituellement les enfants de trois à cinq ans.

Un programme de garde parascolaire (après-école) est destiné aux enfants d'âge scolaire qui fréquentent l'école ou qui vivent à proximité. Le service de garde est assuré avant et après l'école et les jours de congé scolaire. Ces programmes s'adressent habituellement aux enfants qui ont entre cinq et douze ans.

Services de garde en français

Les régions francophones offrent plusieurs services de garde en français dont un Centre de la petite enfance et famille à St-Jean et un service d'après-école dans quatre des cinq écoles françaises de la province. Référez-vous à la section provinciale de votre région pour obtenir tous les renseignements et les coordonnées.

Frais de garde

Les frais de garde sont parfois coûteux. Il existe une aide financière pour les personnes qui ont besoin de soutien, en fonction du revenu. La prestation est versée directement au parent qui retient les services d'une personne pour garder ses enfants. Elle peut servir à l'un ou l'autre des trois premières catégories de services de garderie. Pour obtenir des renseignements complémentaires, parlez aux préposés de la garderie.

Besoins particuliers

Certains enfants ont besoin de soins particuliers pour pouvoir aller à la garderie. Ils peuvent avoir un trouble d'apprentissage ou une incapacité physique. Parlez à l'ANC pour connaître la garderie qui peut fournir à votre enfant le soutien supplémentaire dont il a besoin.

Garde d'enfants et camps de jour pendant l'été

Il existe différents programmes de garde d'enfants et de camps de jour durant l'été. Les municipalités en dirigent une partie. Ils sont annoncés dans les journaux. Vous pouvez aussi vous renseigner en vous adressant à l'hôtel de ville. Parlez à d'autres parents et enseignants à propos de ces programmes. Rendez visite aux organismes communautaires ou consultez leur site Web.

10. Religions

La province présente une culture diversifiée composée de personnes de différentes religions. Pour trouver un lieu de culte, consultez les pages jaunes de l'annuaire téléphonique sous *Churches & Other Place of Worship*.



Église Lady of Mercy à Port au Port

11. Loisirs

Le site officiel du ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs vous donnera des renseignements sur les activités, les lieux d'intérêts et les services touristiques de toute la province. Il est à noter que ce site Web sera offert prochainement en français : www.newfoundlandlabrador.com.

Pour de plus amples renseignements sur les activités récréatives, consultez la section Loisirs de la communauté francophone choisie.

N'oubliez pas de visiter le portail des francophones de Terre-Neuve-et-Labrador (www.francotnl.ca). Vous y trouverez une section sur le tourisme et de l'information sur les activités de la communauté.



12. Acronymes

FFTNL - Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador

CSFP - Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador

FPFTNL - Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador

FJTNL - Franco-Jeunes de Terre-Neuve-et-Labrador

RDÉE TNL - Réseau de développement économique et d'employabilité de Terre-Neuve-et-Labrador

ARCO - Association régionale de la côte ouest

AFL - Association francophone du Labrador

ACFSJ - Association communautaire francophone de St-Jean

CPEF - Centre de la petite enfance et famille

ANC - Association for New Canadians

CIC - Citoyenneté et Immigration Canada

NOTES

13. Sources

Le présent guide contient des renseignements de plusieurs sources. L'information est principalement tirée :

- du *Newcomers Guide to Services and Resources in Newfoundland & Labrador* de l'Association for New Canadians;
- des profils communautaires 2007 des communautés francophones de Terre-Neuve-et-Labrador (grande région métropolitaine de St-Jean, Labrador Ouest et péninsule de Port-au-Port) élaborés par le RDÉE TNL;
- de divers guides d'accueil à l'intention des nouveaux arrivants provenant des autres provinces canadiennes;
- du portail Web des francophones de Terre-Neuve-et-Labrador (www.francotnl.ca);
- du portail Web du ministère de Citoyenneté et Immigration Canada (www.cic.gc.ca);
- du portail Web du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador (www.gov.nl.ca);
- du Recensement de la population de 2006 de Statistique Canada.